



Gouvernement de Côte d'Ivoire

Programme des Nations Unies pour le Développement

**PROGRAMME D'APPUI A LA REINTEGRATION, A LA RECONSTRUCTION ET A LA
REHABILITATION COMMUNAUTAIRE (PARC)**

Description sommaire

Le Programme d'Appui à la Réintégration, à la Reconstruction et à la Réhabilitation Communautaire (PARC) est la contribution du PNUD à la réponse du Gouvernement ivoirien et des partenaires au développement aux effets de la crise que connaît la Côte d'Ivoire depuis plus de cinq (5) ans. Il vise, dans une démarche intégrée, à orienter et faciliter les interventions de relèvement et de transition vers le développement, surtout dans les zones les plus marquées par le conflit. Il s'agit pour le PNUD, à travers un cadre programmatique cohérent et avec la contribution de partenaires au développement, d'accompagner les efforts du Gouvernement de Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre de ses programmes prioritaires, notamment u *Programme de sortie de crise (PSC)* et du *Programme Spécial d'Urgence (PSU)* dans le cadre de l'Accord de Paix de Ouagadougou (APO) signé le 04 mars 2007.

Cet objectif global sera réalisé à travers la mise en œuvre d'un ensemble d'activités complémentaires axées principalement sur l'appui à la *restauration de l'autorité de l'Etat* et au *redéploiement de l'administration*, au rétablissement d'un *environnement sécuritaire et socio-économique* favorable à la réintégration des personnes affectées par la crise et au retour des personnes déplacées internes. Pour y arriver, le présent Programme mettra un accent particulier sur la création d'opportunités d'emploi et des revenus pour les groupes les plus démunis et les groupes à risques, et l'amélioration de *l'accès aux services sociaux de base* (éducation, santé, eau et assainissement, etc.). Ces activités constituent, pour le PNUD, des points d'entrée ouvrant la voie aux activités transversales de *renforcement des capacités*, à différents niveaux, en matière de *cohésion sociale*, de *réconciliation nationale* et de *gestion et de prévention des conflits*. Des considérations particulières seront également portées aux questions relatives au *genre*, aux *jeunes* et au respect des *droits de l'homme*.

Le PARC offre un cadre adéquat permettant d'harmoniser les interventions du PNUD avec les activités des autres agences du SNU (y compris l'ONUCI - Civil Affairs) et d'autres partenaires de développement en matière de gouvernance, de lutte contre la pauvreté, de sécurité, de relèvement et de cohésion sociale.

Effets de l'UNDAF et indicateur(s) :

- Gouvernance
- Lutte contre la Pauvreté
- Prévention des Crises et Relèvement

Effets escomptés:

- Participation citoyenne améliorée et réinsertion socio-économique effective des bénéficiaires du programme
- Contribution à la restauration de l'autorité de l'Etat dans les zones affectées et contribution au rétablissement d'un environnement de paix et de sécurité au niveau national
- Stratégie nationale participative de développement local basée sur les OMD mise en œuvre
- Capacités nationales pour la gestion et la prévention de crises améliorées et rétablissement des fonctions de gouvernance à la base
- Participation active des femmes au processus de paix et consolidation effective de la cohésion sociale

Produits escomptés:


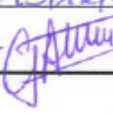
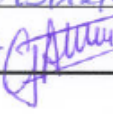
- L'expertise et les capacités humaines, institutionnelles et opérationnelles des structures nationales de gestion post crise existent et sont renforcées
- Des plans nationaux cohérents de gouvernance, de relance socio-économique, de prévention et de gestion de crise formulés et mis en œuvre
- Une commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation des ALPC mise en place, opérationnelle et soutenue par un cadre légal approprié
- L'administration redéployée, restaurée et fonctionnelle
- Les infrastructures sociales de base réhabilitées
- Des mécanismes de justice de transition dans le cadre du processus de réhabilitation institutionnelle de la justice mis en place et fonctionnels
- La dimension « Genre » prise en compte dans le cadre des processus participatifs politiques et socio-économiques
- Les jeunes en difficulté, à risques, ex-combattants et ex-miliciens (ré)insérés dans le milieu social, professionnel et économique de leur choix

Agence d'exécution : PNUD

Partenaires de mise en œuvre : Gouvernement de Côte d'Ivoire, Agences du SNU, ONG internationales et nationales.

<p>Période du Programme : 2007 - 2009</p> <p>Titre du projet : Programme d'Appui à la Réintégration, à la Reconstruction et à la Réhabilitation Communautaire</p> <p>Numéro du projet : CIV10-00058085</p> <p>Durée du projet : 24 mois (initialement)</p> <p>Modalité de gestion : DEX</p>	<table> <tr> <td>Budget total</td> <td>\$39, 025 287</td> </tr> <tr> <td>Ressources allouées:</td> <td>\$3,948 360</td> </tr> <tr> <td>○ TRAC 113</td> <td>\$3, 026 360</td> </tr> <tr> <td>○ Ressources ordinaires</td> <td>\$700 000</td> </tr> <tr> <td>○ Autres :</td> <td>\$222 000</td> </tr> <tr> <td>Budget non financé</td> <td>\$35, 076 927</td> </tr> </table> <p>(1USD= 477,968 FCFA)</p>	Budget total	\$39, 025 287	Ressources allouées:	\$3,948 360	○ TRAC 113	\$3, 026 360	○ Ressources ordinaires	\$700 000	○ Autres :	\$222 000	Budget non financé	\$35, 076 927
Budget total	\$39, 025 287												
Ressources allouées:	\$3,948 360												
○ TRAC 113	\$3, 026 360												
○ Ressources ordinaires	\$700 000												
○ Autres :	\$222 000												
Budget non financé	\$35, 076 927												

APPROUVE PAR

Au nom du	Signature	Date	Nom et Titre
GOVERNEMENT		13/12/07	M. Adama Sall, Directeur Général du Plan Ministère d'Etat Ministère du Plan et de Développement
			M. Koffi Koffi Paul, Directeur de Cabinet-Adjoint Cabinet du Premier Ministre
PNUD		14/12/07	M. André Carvalho, Directeur Pays PNUD Côte d'Ivoire

Liste des acronymes

1. ABRIS : Appui à la Base pour la Reconstruction/Réinstallation et Intégration Sociale
2. ADDCI : Association des Districts et Départements de Côte d'Ivoire
3. AE : Agence d'Exécution
4. AGEFOP : Agence Nationale de la Formation Professionnelle
5. AGEPE : Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi
6. ALPC : Armes Légères et de Petit Calibre
7. APO: Accord Politique de Paix de Ouagadougou
8. ARC : Appui à la Réintégration, à la Reconstruction et à la Réhabilitation Communautaire
9. BAD : Banque Africaine de Développement
10. BCPR: Bureau de Prévention des Crises et du Relèvement
11. BF : Basket Fund
12. BIT : Bureau International du Travail
13. BM : Banque Mondiale
14. CICR : Comité International de la Croix Rouge
15. CNLCALPC : Commission Nationale de Lutte Contre les ALPC
16. CNO : Centre Nord Ouest
17. CNPRA : Comité National de Pilotage du Redéploiement de l'Administration
18. CPAP : Plan d'Action du Programme Pays
19. CTP : Conseiller Technique Principal
20. DDR: Désarmement Démobilisation et Réinsertion
21. DEX: Direct Execution
22. DRCI: Danish Refugee Committee Côte d'Ivoire
23. FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation
24. FDFP : Fonds de Développement et de la Formation Professionnelle
25. FIDA : Fonds International de Développement Agricole
26. FMI : Fonds Monétaire Internationale
27. FNS : Forces Nationales de Sécurité
28. GTZ : Agence de Coopération Technique Allemande
29. HCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
30. HIMO: Haute Intensité de Main d'Oeuvre
31. IAHCC: Inter-Agency Humanitarian Coordination Committee
32. IOM : Organisation Internationale pour les Migrations
33. IRC: International Rescue Committee
34. MINREC : Ministère de la Reconstruction et de la Réinsertion
35. MINRRI : Ministère de la Réconciliation Nationale et des Relations avec les Institutions
36. MSVG : Ministère de la Solidarité et des Victimes de Guerre
37. NRC: Norwegian Refugee Council

- 38.
39. OCHA : Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires
40. OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
41. OMS : Organisation Mondiale de la Santé
42. ONG : Organisation Non Gouvernementale
43. ONUCI : Opérations des Nations Unies en Côte d'Ivoire
44. ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
45. ONUSIDA : Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
46. PAM : Programme Alimentaire mondial
47. PARC: Programme d'Appui à la Réintégration, à la Reconstruction et à la Réhabilitation Communautaire
48. PASU : Programme d'Appui à la Sécurité Urbaine
49. PDI : Personnes Déplacées Internes
50. PLCP : Programme de Lutte Contre la Pauvreté
51. PNDDR/RC : Programme National de Désarmement, de démobilisation, de Réinsertion et Réhabilitation Communautaire
52. PNRRRC : Programme National de Réinsertion et Réhabilitation Communautaire
53. PNUD: Programme de Nations Unies pour le Développement
54. PRDR : Plans de Réhabilitation et de Développement Régional
55. PSC : Programme de Sortie de Crise
56. RASALAO : Réseau d'Action sur les Armes Légères de l'Afrique de l'Ouest
57. RBA: Regional Bureau of Africa
58. S&E : Suivi- évaluation
59. SFCG: Search For Common Ground
60. SGBV: Sexual Gender-Based Violence
61. SNU : Système des Nations Unies
62. UE : Commission de l'Union européenne
63. UNDAF: United Nations Development Framework
64. UNESCO: United Nations Organisation for Education, Science and Culture
65. UNFPA: United Nations Fund for Population Assistance
66. UNICEF : Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
67. UNIFEM : Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
68. UVICOCI : Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire
69. UOA : Unité Opérationnelle d'Appui
70. UTG : Unité de Technique de Gestion
71. VCF : Violence dirigée contre les femmes

I. Analyse de la situation

La Côte d'Ivoire est confrontée depuis décembre 1999 à une série de crises qui ont fini par remettre en cause les fondements de l'unité nationale et perturber le fonctionnement normal des institutions. Cette situation de crise que traverse le pays a eu pour conséquences, l'aggravation de la pauvreté, un ralentissement des activités économiques et financières du fait de l'insécurité grandissante, la dégradation des services sociaux de base ainsi qu'un affaiblissement de l'autorité de l'Etat avec, en toile de fond, l'effritement de la cohésion sociale.

Au niveau **institutionnel et administratif**, la crise a créé un environnement conduisant à une baisse de rendement des services publics. Les institutions fondant l'Etat de droit telle la justice sont fortement critiquées par les populations pour leurs dysfonctionnements. La prolifération des armes de guerre a contribué à la dégradation de la sécurité. Par ailleurs, l'absence ou la présence quasi perceptible de l'administration publique dans la partie ex-assiégée du pays, a occasionné la mise en place d'une administration et d'une économie parallèles, alors que les services publics dans la zone sud ont subi une forte pression face au flux massif des populations.

Sur le plan de la **gouvernance**, l'autorité de l'Etat a été mise à mal dans bien des cas, et des secteurs clés comme ceux de la justice et de la sécurité ont été très affaiblis au point de perdre leur crédibilité et la confiance d'une partie de la population. Les actes de violation des droits humains se sont multipliés¹, sans que leurs auteurs aient été traduits devant la justice. La décentralisation bien que soutenue par une réelle volonté politique, rencontre de grandes difficultés dans sa mise en œuvre. De plus, les nombreuses distorsions observées en matière de gouvernance favorisent l'opacité dans la gestion des secteurs économiques essentiels, l'insuffisance du contrôle/inspection et de l'évaluation de l'action publique, l'insuffisance de l'implication de la société civile et du secteur privé dans le processus de développement. Cette situation est confirmée par les résultats de la dernière enquête de l'INS, auprès des populations sur l'état de la gouvernance en Côte d'Ivoire réalisée dans le District d'Abidjan en novembre 2005. En effet, 70% des populations enquêtées ne sont pas satisfaites du respect des textes et règlements qui régissent la nation, et seuls 35% des enquêtés sont satisfaits de la qualité des services de l'administration publique.

Longtemps considérée comme un modèle de développement et de stabilité politique, la Côte d'Ivoire a été sérieusement ébranlée **économiquement**. La crise a eu des effets négatifs sur la croissance, au point où le pays n'a pu tirer profit d'un environnement régional et international favorable depuis quelques années. Ainsi, la croissance réelle du PIB a-t-elle été fortement ébranlée en 2000, avec un taux annuel de -2,3%. Elle a évolué négativement, dès le début de la crise en 2002 jusqu'en 2003, puis a connu une remontée, pour se situer à 1,8% en 2004 et 2005, pour s'établir à +1,2% en 2006. Toutefois, malgré une bonne tenue du binôme café-cacao, l'extraction pétrolière qui connaît une certaine embellie depuis 2004, à laquelle il faut rajouter un développement rapide du secteur des télécommunications avec l'arrivée de nouveaux opérateurs sur le marché, on note une baisse générale des activités avec pour conséquence, une incidence sur les finances publiques qui, malgré des performances des régies financières, ont accumulé un niveau d'arriérés intérieurs et extérieurs représentant

¹ Voir <http://www.amnestyinternational.be/doc/article6084.html> : « Les femmes, victimes oubliées du conflit », Amnesty International, 15 mars 2007

24% du PIB. De nombreuses entreprises ont délocalisé de la Côte d'Ivoire. Le niveau des investissements a fortement chuté passant de plus de 11% du PIB en 2002 à 8% en 2006. Le taux de chômage urbain avoisine les 40% de la population active.

Le **déplacement massif des populations** fuyant leurs zones habituelles de résidence pour des raisons sécuritaires a entraîné, un ralentissement de l'activité de production, une dépendance plus poussée sur l'aide humanitaire et une précarité de vie accentuée pour un grand nombre d'Ivoiriens. Les infrastructures économiques (routes, transport, eau, énergie) se sont fortement dégradées sur l'ensemble du territoire du fait du manque d'entretien périodique et d'investissements adéquats.

L'incidence de la **pauvreté** s'est accrue. En effet, les enquêtes sur les conditions de vie des ménages réalisées par l'Institut National des Statistiques situent le taux de pauvreté à 38,4% en 2002 contre 33,6% en 1998. Ce taux de pauvreté est estimé à plus de 40% actuellement (Banque Mondiale). Les jeunes et les femmes sont les plus affectés par cette situation. La dégradation du niveau de vie des populations est confirmée par le rapport du PNUD 2006 sur le développement humain qui indique pour la Côte d'Ivoire, un IDH de 0,415 avec un classement de 164 sur 177 pays, soit une nette régression du pays au niveau du développement humain comparé à un indice de 0,427 en 2000.

La crise a aussi mis profondément à mal la **cohésion sociale et la sécurité**. En effet, de nombreux conflits inter-communautaires se sont succédés dans plusieurs régions du pays. En outre, on assiste à la circulation illicite et à la prolifération des armes légères favorisant ainsi l'insécurité en milieu rural et urbain. Cette insécurité accentue la vulnérabilité des populations notamment des jeunes et des femmes exposés à la criminalité, aux vols et aux violences de tout genre.

Au plan de l'**éducation**, le système éducatif ivoirien est caractérisé par de nombreuses insuffisances d'ordre structurel dont l'inadéquation des compétences face aux besoins du marché, la dégradation des infrastructures, les taux élevés de rejets, la politisation, la fraude et la corruption sur fond de violence des élèves et étudiants comme mode de revendication, et les graves perturbations enregistrées depuis les années 1990. Depuis le début du conflit, il a été observé un fonctionnement à deux vitesses du système éducatif dans le primaire et le secondaire, avec un cycle quasi-normal, mais perturbé par les mouvements syndicaux dans la zone sud et un cycle anormal dans la zone Nord). En conséquence, le taux net de scolarisation déjà faible en 2000 (56,9% - MICS2), s'est dégradé en 2006 (55,1% - MICS3).

Dans le domaine **sanitaire**, il est à noter que la crise a freiné le processus de reprise progressive d'un système sanitaire opérationnel. Les déplacements massifs de populations et l'accroissement des besoins au niveau des zones d'accueil ont entraîné une augmentation de la vulnérabilité des populations qui évoluent souvent dans un contexte de paupérisation. La fermeture des structures sanitaires a pour conséquence immédiate le ralentissement, voire l'arrêt des programmes nationaux prioritaires de santé, notamment les programmes de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme dont les effets sont particulièrement dévastateurs et constituent un important frein au développement. Les taux de morbidité et de mortalité restent élevés avec un taux de mortalité maternelle de 543 décès pour 100 000 naissances vivantes et un taux de mortalité infanto-juvénile de 125‰ en 2005 avec le paludisme comme première cause. La prévalence du VIH-SIDA au sein de la population générale est de 4,7% avec une féminisation de la pandémie (2,9% des hommes infectés contre 6,4% des femmes - EIS 2005). On note également une résurgence de la tuberculose du fait du VIH/Sida. Malgré l'engagement pris par les Chefs d'Etats africains en 2001 à Abuja d'affecter 15% du budget de l'Etat à la santé, les ressources affectées par le Gouvernement ivoirien à ce secteur ont sensiblement baissé de 18% et n'excèdent pas 7% du budget de l'Etat.

Concernant l'**eau** et l'**assainissement**, la population ivoirienne qui n'a pas encore accès à une source d'eau potable est de 24% avec 10% en zone urbaine et 35% en zone rurale (MICS). Les infrastructures d'accès à une source d'eau potable et à l'assainissement sont désuètes. La dégradation de l'environnement (pollution d'eau, déchets, déforestation) s'accélère suite à l'absence de mécanismes de contrôle dans plusieurs zones.

En raison de multiples bouleversements que connaît la Côte d'Ivoire depuis 1999, les conditions n'ont pu être réunies pour un encadrement efficace de la **jeunesse** en vue de son insertion sociale, professionnelle et économique. En effet, la crise politico-militaire a eu de graves conséquences sur la jeunesse ivoirienne qui paye un lourd tribut à la guerre. Les jeunes, cibles potentielles, ont été enrôlés comme combattants des forces régulières ou parallèles en présence. La promotion de la jeunesse qui constitue une priorité du Gouvernement, a souvent été contrariée par des réalités d'ordre politique ralentissant la stabilité sociale, condition de paix durable et de croissance économique.

Concernant le **genre**, si la crise a eu des impacts sévères et négatifs sur toutes les sphères de la société ivoirienne, les hommes et les femmes de tous âges en Côte d'Ivoire ont été affectés de manières différentes. En effet, il est admis que les femmes et les jeunes gens constituent les premières victimes du conflit. En plus des causes structurelles préexistantes qui limitent l'accès des femmes à la participation aux sphères de vie politique et économique, aux ressources et aux facteurs de production, se sont ajoutées celles liées à la conjoncture du conflit et qui ont accentué l'emprise de la pauvreté et de la violence sur les femmes et amplifié leur vulnérabilité face à la prostitution. Les manquements à l'endroit des femmes reflètent leur sous-estimation en tant que sujet politique. Cet état de fait est étroitement lié à l'occultation du rôle social et économique des femmes, rôle souvent confiné à la sphère domestique.

En dépit de la crise qu'elle traverse, la Côte d'Ivoire dispose d'atouts importants pour se relever et jouer un rôle majeur dans l'économie de la sous-région. Pour ce faire, le pays a besoin de retrouver très rapidement une stabilité institutionnelle et de prendre des mesures pour relancer son économie sur des bases qui permettent à la majorité des Ivoiriens de sortir de la pauvreté de manière durable.

Depuis le déclenchement de la crise, des initiatives de recherche de solutions pour un retour à la paix ont été multipliées avec l'implication des communautés nationale, sous régionale et internationale. L'impossibilité d'organiser les élections présidentielles en 2005 a conduit les Nations Unies à adopter la résolution 1633 en octobre de la même année, puis la résolution 1721. Le dernier accord, en date du 4 mars 2007, est issu du dialogue direct entre la Présidence de la République et les Forces Nouvelles à Ouagadougou. Cet accord de Paix offre un nouveau contexte socio-politique et un cadre d'intervention assorti d'une matrice de mise en œuvre pour la sortie de crise. C'est dans ce cadre que le présent Programme PARC trouve toute sa pertinence.

II. Initiatives antérieures et leçons apprises

La mise en œuvre du programme actuel du Gouvernement de Côte d'Ivoire/PNUD à travers le cadre de coopération 2003-2007 qui comprend trois (3) principaux axes (gouvernance, lutte contre la pauvreté et prévention des crises et relèvement), s'inscrit dans une dynamique d'appui au processus de sortie de crise.

Dans le secteur de la **gouvernance**, les interventions ont permis le renforcement des capacités et la sensibilisation des acteurs de la vie nationale et englobent divers domaines notamment

la gouvernance institutionnelle, la paix, la sécurité et les élections, les droits de la personne, la décentralisation et le développement local.

En matière de *gouvernance institutionnelle et d'appui au processus de paix*, les interventions ont contribué à un meilleur fonctionnement des institutions démocratiques. Elles se sont illustrées notamment par leur contribution à la compréhension de l'accord de paix, à l'amélioration de la communication Gouvernementale par la création d'un Centre d'Information et de Communication Gouvernementale. Par ailleurs, le programme a contribué à l'amélioration de l'organisation du travail parlementaire, notamment par la mise à disposition des groupes parlementaires d'assistants parlementaires, le renforcement des capacités de l'Assemblée nationale en matière de procédures législatives et réglementaires. Les capacités des ministères clés (en charge des finances et du développement) ont également été renforcées pour une meilleure maîtrise des méthodes et outils de saine gouvernance économique, financière et la Prospective.

Au plan des *élections*, malgré le blocage du processus électoral, les actions menées ont permis de mobiliser les ressources financières, humaines et techniques pour rendre opérationnel le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les Elections.

Dans les domaines de la *décentralisation, du développement local et de la lutte contre l'insécurité*, les actions initiées ont permis une amélioration de la connaissance de la sécurité à Abidjan à travers l'élaboration de treize diagnostics locaux de l'insécurité, et d'une étude sur le sentiment de l'insécurité, favorisant une orientation judicieuse et efficace des politiques municipales de prévention de l'insécurité. Environ 150 microprojets ont été financés au bénéfice de l'ensemble des quartiers d'Abidjan pour le soutien aux populations vulnérables, auteurs et victimes de la violence, de la délinquance et de la criminalité. Des commissariats de police ont bénéficié de matériels de communication et des équipements informatiques pour une meilleure intervention de proximité. Par ailleurs le bureau a aidé à la mise en place et à l'opérationnalisation de dispositifs de concertation multiculturelle et opérationnelle que sont les comités communaux de sécurité en vue de la réflexion et de l'action visant la prévention et la planification locale qui sont des instruments de gestion de proximités des élus locaux avec leurs administrés.

Au plan de Lutte contre la Pauvreté, les capacités nationales de coordination, de suivi et évaluation des actions de lutte contre la pauvreté ont été renforcées. Des initiatives à la base ont été entreprises pour renforcer les capacités productives des communautés pauvres. Il s'agit en effet du renforcement des capacités productives des communautés de base et des personnes déplacées et affectées par la crise. Les interventions se sont traduites par le financement d'un grand nombre de projets communautaires (plus d'une centaine) à caractère agro-pastoral, commercial et de transformation, depuis 2003. Ces projets ont permis d'atteindre plus de 50 000 personnes avec 53% de femmes. Il convient de noter également la réhabilitation de plus de 225 pompes hydrauliques pour permettre aux populations affectées par la crise d'avoir accès à de l'eau potable.

Dans le cadre de l'*Appui à la Base pour la Reconstruction/Réinstallation et Réinsertion Sociale*, 11 013 personnes déplacées et hôtes ont bénéficié de subventions pour des activités commerciales et agricoles qui leur ont permis de se réinsérer économiquement et socialement. Par ailleurs, l'accès aux services sociaux de base a été renforcé avec la réhabilitation de 288 pompes hydrauliques réalisées en partenariat avec les Conseils Généraux.

Pour ce qui est de l'amélioration de la sécurité alimentaire, des groupements communautaires ont été financés dans 18 régions couvrant 29 départements, 154 villages, 190 associations villageoises de femmes et 5000 producteurs. 4500 personnes ont été formées comme producteurs de semences de qualité acceptable ainsi que 480 agents de terrain et 400 producteurs de semence de base en vue de l'appropriation nationale de cette nouvelle technique culturale. Ce dispositif a permis d'augmenter la disponibilité des semences, mais aussi de réduire la pénurie alimentaire en période de soudure.

L'assistance aux activités de micro-financements dans le cadre du Fonds Mondial de l'Environnement a contribué à une plus grande responsabilisation des communautés riveraines dans la gestion durable des ressources naturelles autour de projets générateurs de revenus. 85 projets ont été initiés dans les domaines de la biodiversité, des changements climatiques et les eaux internationales et ont permis aux communautés d'intégrer les principes de développement durable dans le cadre d'activités génératrices de revenus.

Les actions d'appui aux **programmes et projets post-crise** en Côte d'Ivoire se sont focalisées sur le rétablissement de la paix et de la sécurité (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion ou DDR et la lutte contre les armes légères), la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

Les principaux résultats *dans le domaine du DDR* concernent la mobilisation de ressources auprès de différents partenaires, l'appui au Gouvernement dans la mise en place du cadre institutionnel et la formulation du Programme national de désarmement, démobilisation et de réinsertion. De façon opérationnelle, divers projets d'équipement, de communication et de réhabilitation des sites de regroupement ont été exécutés.

En mai 2005, le PNUD a initié une Première conférence nationale portant sur la Lutte contre la prolifération et la circulation illicite des *armes légères et de petit calibre* en Côte d'Ivoire. Cette conférence a abouti à la mise à disposition du gouvernement d'un cadre institutionnel et normatif qui a donné lieu à deux avant-projets de décrets en attente d'adoption. Un Groupe de Travail auquel participent les structures nationales concernées a été mis en place pour la préparation d'une campagne nationale de sensibilisation et de communication sur les dangers de l'utilisation et de l'abus des ALPC.

En ce qui concerne la cohésion sociale et la réconciliation nationale, le bureau a favorisé par la formation et la sensibilisation la mise en place au niveau communautaire de mécanismes de gestion et de prévention des conflits dans l'Ouest et le Nord-Ouest. De plus, le PNUD a organisé des réflexions en septembre 2005 sur la cohésion sociale et les perspectives de sortie de crise en déclinant le rôle et l'implication des collectivités locales. Par ailleurs, le PNUD a appuyé le Gouvernement ivoirien dans le cadre de la Caravane de la Paix. Cet appui a permis aux élus locaux de tout bord politique de sillonner l'ensemble du territoire national en vue de promouvoir et diffuser des messages de paix, de réconciliation nationale et de cohésion sociale en direction des populations.

Les principales leçons à retenir se résument aux points suivants :

- La crise et sa persistance ont été un facteur limitant dans la mise en œuvre du programme de coopération 2003-2007;
- Le choix des thématiques de gouvernance et de pauvreté ont été pertinents et demeurent pour 2007-2008, des sujets d'actualité;

- La démarche participative s'est avérée efficace comme méthode de promotion de partenariat stratégique et d'appropriation nationale des programmes et projets. Cette démarche sera poursuivie ;
- La société civile, le secteur privé, les collectivités décentralisées et les femmes voient leur place s'élargir de plus en plus, comme partenaires incontournables du Gouvernement dans la gestion de la crise et dans l'exécution des programmes de sortie de crise ;
- Les nombreux acquis des programmes en cours d'exécution (ABRI, PASU...) offrent un bon potentiel en termes de capitalisation ;
- Le renforcement de la coopération avec les autres partenaires au développement constitue un atout essentiel pour le PNUD, surtout dans un contexte de crise, où la coordination est plus que nécessaire pour plus de cohérence, de coordination et de synergie.

III. Programme de Sortie de Crise (PSC) et Programme Spécial d'Urgence (PSU) du Gouvernement²

Depuis la signature de l'Accord Politique de Paix de Ouagadougou (APO) le 4 mars 2007 entre les parties ivoiriennes ex-belligérantes, le processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire connaît des avancées notables, malgré des retards enregistrés en rapport avec les délais du chronogramme lié à l'accord. En effet, plusieurs actes et avancées notables ont été enregistrés dans l'application de l'accord de paix et tout est mis en œuvre pour espérer que cet accord ouvre une nouvelle période de transition qui s'achèvera avec la tenue des élections prévues dans la première moitié de l'année 2008. Les axes majeurs de l'accord portent sur : (i) l'identification de la population ; (ii) le processus électoral ; (iii) la restructuration des Forces de Défense et de Sécurité et la mise en œuvre du programme national de DDR, y compris le service civique ; (iv) la restauration de l'autorité de l'Etat et le redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire national; et (v) la consolidation de la réconciliation nationale, la paix, la sécurité et la libre circulation des personnes et des biens.

Dans le cadre de la Table Ronde tenue le 18 juillet 2007, le Gouvernement ivoirien a présenté formellement le document de « Programme de Sortie de Crise (PSC) et Programme Spécial d'Urgence (PSU) » issu de l'APO. Cette Table Ronde s'inscrivait dans une dynamique de mobilisation de ressources en appui à la matrice d'actions élaborée lors du séminaire tenu le 02 mai 2007 à Yamoussoukro. Cette matrice est la traduction opérationnelle des principales composantes de l'APO.

Comme mentionné dans ce document, le souci permanent du Gouvernement est de « créer un cadre institutionnel qui rétablit l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire afin de parvenir à l'organisation d'élections crédibles ». Le PSC et le PSU poursuivent donc les objectifs spécifiques suivants: (i) créer les conditions favorables à l'exercice de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire; (ii) créer les conditions de sécurité sur l'ensemble du territoire; (iii) construire un cadre favorable à l'identification des populations; (iv) créer les conditions favorables à une cohésion sociale renforcée; (v) mettre en place un cadre et un dispositif d'organisation d'élections crédibles. Quant aux axes stratégiques du PSC et du PSU, ils se résument aux points suivants :

² Le seul titre « Programme de Sortie de Crise » sera utilisé pour nommer l'un ou l'autre programme, le PSU faisant partie intégrante du PSC.

- En ce qui concerne le PSC, il s'agit principalement de : (i) l'identification générale des populations; (ii) du processus électoral; (iii) restructuration et la refondation des forces de défense et de sécurité (désarmement, démantèlement des milices et démobilisation des ex-combattants; restructuration et refondation des forces de défense et de sécurité; et sécurisation du PSC); (iv) La restauration de l'autorité de l'Etat et le redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire national; (v) la consolidation de la réconciliation nationale, la paix, la sécurité et la libre circulation des personnes et des biens (réinsertion/réhabilitation communautaire; service civique; retour des PDI; préparation du programme de reconstruction ; réconciliation nationale, forum de dialogue national).
- Le PSU se concentre principalement sur : (i) les urgences humanitaires (intrants agricoles, aide alimentaire); (ii) la sécurité (protection des populations, réduction des armes légères); (iii) la gouvernance (dialogue national de proximité, gouvernance locale); (iv) la réhabilitation des infrastructures socio-économiques de base (infrastructures hydrauliques, ouverture/entretien de pistes et voies, infrastructures scolaires, infrastructures sanitaires de base, lutte contre le VIH/Sida); (v) l'appui aux activités économiques (soutien aux initiatives économiques de base); (vi) les droits de l'homme (résolution des conflits sociaux, participation des femmes, protection des groupes vulnérables y compris les enfants)

Le document de présentation du PSC et du PSU incluent des activités en vue de renforcer la cohésion sociale et la réconciliation nationale en créant les opportunités de réinsertion économique et sociale des populations qui ont été le plus directement affectées par le conflit ainsi que la réinsertion des ex-combattants, et souligne³ par ailleurs que « des plans d'actions détaillés seront préparés pour chaque composante en vue d'apporter davantage d'éclairage sur les différents modes opératoires ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSC et PSU, le présent programme intitulé « Programme d'Appui à la Réintégration, à la Reconstruction et à la Réhabilitation Communautaire » ou PARC est la contribution du PNUD à la réponse du Gouvernement ivoirien et des partenaires au développement aux effets de la crise que connaît la Côte d'Ivoire.

IV. Objectifs

Objectif général : Le PARC vise, à travers une approche globale et intégrée, à orienter et faciliter les interventions de relèvement et de transition vers le développement, surtout dans les zones les plus marquées par la crise. Il s'agit pour le PNUD, à travers un cadre programmatique cohérent et avec la contribution de partenaires au développement, d'accompagner les efforts du Gouvernement de Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre du PSC et du PSU issus de l'APO.

Objectifs spécifiques:

1. Soutenir le rétablissement des fondements de la gouvernance locale à travers l'appui à la restauration de l'autorité de l'Etat et au redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire.

³ Voir la page 12 du PSC

AM3

2. Appuyer la restauration d'un environnement sécuritaire favorable au retour des personnes déplacées internes et à la réinsertion des ex-combattants et autres groupes en difficultés.
3. Promouvoir les activités de relance économique, de réinsertion et d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base en vue de favoriser la réintégration socio-économique des groupes sinistrés au sein de leurs communautés.
4. Appuyer les activités de prévention et de résolution des conflits, de réconciliation nationale et de cohésion sociale comme thème transversal au processus de réintégration, réhabilitation communautaire et de consolidation de la paix.
5. Renforcer les capacités des communautés locales, particulièrement celles des élus locaux, des femmes et des jeunes, en vue de leur participation active dans la vie politique et socio-économique du pays.

Chaque objectif stratégique du PARC se décline en trois types d'interventions distincts, mais complémentaires. Afin de répondre aux besoins des communautés vulnérables, les partenaires du Programme s'engageront à atteindre les trois objectifs stratégiques suivants : (i) sauver, protéger des vies et diminuer les souffrances humaines (*Réhabilitation d'urgence*); (ii) permettre la recapitalisation des ménages et l'accès aux services et aux produits de base (*Relèvement précoce et accès aux services de base*) ; (iii) appuyer la réhabilitation, la reconstruction et la consolidation des acquis (*Relèvement et consolidation*). Ces trois objectifs correspondent aux trois types d'interventions décrits plus bas (voir une présentation schématique à la page 12 du document).

Réhabilitation d'urgence (1-6 mois) :

Les activités à ce niveau ne seront pas nécessairement visées par le PARC, elles seront par contre soutenues dans la mesure où les besoins sous-jacents sont interreliés avec ceux du relèvement précoce. Le but étant (i) de canaliser l'aide d'urgence vers les groupes-cibles communs afin de faciliter la transition entre les activités humanitaires et de développement qui se chevauchent ou se complètent en pareil cas et dont la ligne de démarcation est floue, (ii) d'éviter les pertes de vies et diminuer les souffrances, en fournissant de l'aide alimentaire, des médicaments essentiels, des suppléments alimentaires, dans certains cas, de l'eau afin de diminuer le seuil critique de vulnérabilité dans lequel vivent les populations les plus à risques. L'aide alimentaire constitue également un secteur primordial vers lequel des interventions conséquentes doivent être dirigées. Dans ce secteur, les efforts seront ciblés de sorte à ne pas empiéter sur une possible reprise de la production agricole, tout en assouvissant les besoins les plus criants d'une main-d'œuvre souvent disponible (constituée surtout des jeunes) et des localités les plus enclavées et dont les voies d'accès doivent être rétablies (ponts, élagage, entretien, etc.) Une bonne coordination devra être facilitée dans le cadre du PARC afin que les besoins humanitaires résiduels⁴ soient pris en compte par les acteurs en présence, en complément des besoins reliés au relèvement précoce (Early recovery) - voir le tableau sur le cadre de partenariat à la page 26.

Relèvement précoce et accès aux services de base (1-12 mois) :

L'intervention de deuxième niveau cherchera à répondre à des besoins pressants, tout en visant une appropriation par les bénéficiaires directs et une préservation des acquis. Il s'agit donc de permettre aux plus démunis de posséder le capital (humain et financier) minimum vital afin de pouvoir profiter des possibilités offertes par les activités de transition et de développement. Entre autres, le PARC contribuera à la recapitalisation des familles les plus vulnérables, condition

⁴ Voir la Revue à Mi-Parcours de l'Appel Humanitaire Consolidé 2007, UNOCHA Côte d'Ivoire.

incontournable à leur survie et à leur implication dans le processus de développement à moyen et à plus long terme visant leur promotion et celle du pays.

La réhabilitation de deuxième niveau vise également les projets dans les secteurs de l'eau potable en milieu rural et urbain, de la santé préventive (mise à niveau du capital santé), de l'éducation (freiner la déscolarisation), de la relance de la production agricole (mise à niveau du capital productif), ainsi que celui de la gestion des conflits, des risques et désastres au niveau central/national (mise à niveau du capital social). Des actions en matière de vaccination et lutte contre le VIH/Sida et les autres épidémies sont concernées au niveau sanitaire. Il en est ainsi pour l'accès à de nouveaux points d'eau potable.

La stratégie à mettre de l'avant consiste aussi à réhabiliter certains tronçons du réseau routier qui sont devenus impraticables dans maintes régions du pays à travers des travaux à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO). Ce type d'opérations permettrait à la fois de faciliter la libre circulation des biens et personnes, de donner un meilleur accès à des services et biens essentiels (soins de santé et médicaments, écoles, marchés, etc.), tout en permettant une injection rapide d'argent dans les zones les plus précaires permettant aux jeunes et aux familles démunies de recapitaliser et de réintégrer la dynamique économique. Ainsi, avec de telles interventions, les activités de réhabilitation injectent-elles de l'argent dans les économies locales et donnent la possibilité aux collectivités locales de s'investir et de prendre en main la réalisation de certaines infrastructures publiques et communautaires cruciales.

Relèvement et consolidation (1-18/24 mois) :

Cette phase vise le relèvement et la consolidation des actifs et un capital économique et social dont disposent les communautés, les groupes et les individus. En ce sens, les activités prévues dans cette catégorie visent à augmenter et diversifier les possibilités de promotion et de développement économique des populations et des communautés vulnérables.

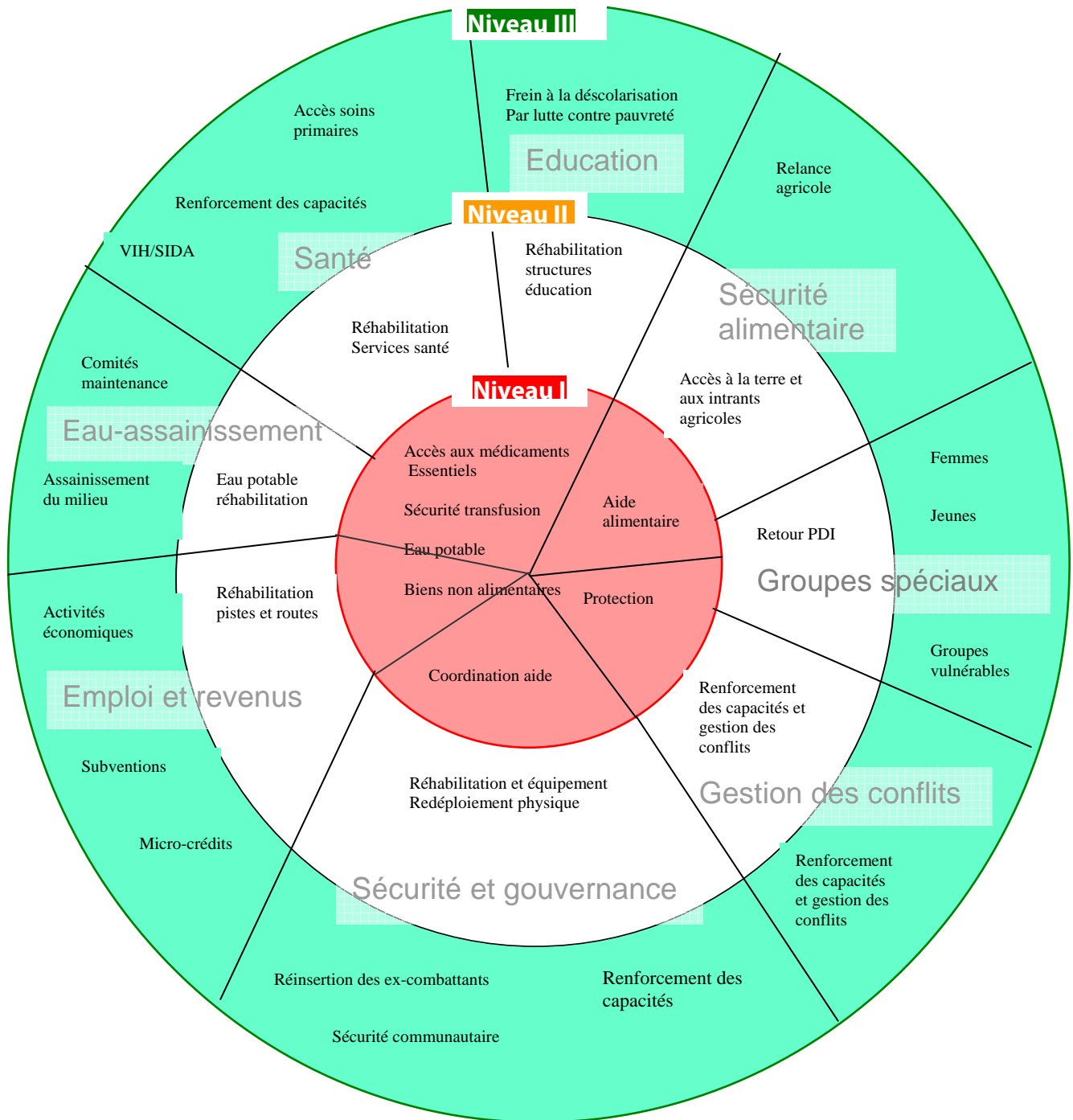
Cette phase vise également une poursuite des interventions du deuxième niveau sur des populations cibles moins vulnérables, couplée à des activités/projets surtout dans les secteurs de l'éducation, de la gouvernance et de la sécurité, de l'emploi et des revenus, ainsi que celui de la gestion des conflits au niveau local. Tout en privilégiant la concentration des activités toujours au niveau des zones prioritaires, d'autres localités ou mairies moins bien nanties feront également l'objet d'une attention particulière.

Sur le plan de la sécurité, le Programme vise la mise en œuvre des activités de désarmement volontaire à travers les communautés souffrant le plus de la violence (armes contre activités socio-économiques). Il vise également à promouvoir une stratégie de renforcement de la sécurité au niveau local avec l'implication des collectivités décentralisées et à lutter contre la prolifération et la détention illicite des armes légères et de petit calibre.

Il est à noter que les changements institutionnels opérés dans le cadre du processus de sortie de crise dans le domaine du désarmement et de la démobilisation des ex-combattants et des ex-miliciens, n'offrent pas pour le moment un cadre cohérent d'interventions malgré les ressources mobilisées auprès des bailleurs de fonds par le PNUD pour appuyer les initiatives nationales dans le domaine. Ainsi, les efforts seront-ils concentrés dans les interventions de réinsertion des groupes bénéficiaires du Programme DDR.

La gestion des conflits, des risques et des désastres qui constituent un maillon faible en Côte d'Ivoire en cas d'aggravation des problèmes actuels ou en cas de désastre naturel, doit faire l'objet d'initiation de maintes activités, en privilégiant à ce niveau le renforcement des structures centrales et décentralisées.

Schéma des sphères et niveaux d'intervention du PARC⁵



Niveau I = Réhabilitation d'urgence (1-6 mois)

Niveau II = Relèvement précoce et accès aux services de base (1-12 mois)

Niveau III = Relèvement et consolidation (1-24 mois)

⁵ Source : PNUD Côte d'Ivoire, Document de Stratégie de l'Unité Post-Crise 2007-2009, Abidjan 2007

V. Principaux axes d'interventions

Compte tenu des défis à surmonter et des objectifs assignés au PARC, l'appui sera dirigé vers plusieurs axes d'intervention tels que sommairement présentés ci-dessous⁶ :

Axe 1 : Favoriser le rétablissement des fondements d'une gouvernance locale

Cet axe vise à appuyer les activités d'organisation et de préparation des acteurs locaux dans la perspective d'une décentralisation effective et d'un mode efficace de gouvernance locale. L'approche intégrée pour une bonne gestion du processus de réhabilitation sera exécutée par un assortiment de stratégies qui amélioreront la gouvernance locale et renforceront les capacités des collectivités locales.

Le redéploiement de l'administration et la restauration de l'autorité de l'Etat (justice, police, gendarmerie, etc.) sont des impératifs au retour à la normalité et à la sécurité des biens et des personnes, une condition préalable pour une réintégration réussie et durable des populations déplacées et démobilisées et une reprise des activités de développement. Par cet axe, le programme veut poursuivre plusieurs objectifs spécifiques dont celui lié à la réhabilitation physique sélective des bâtiments publics et des résidences des autorités locales, à leur équipement ainsi qu'au redéploiement et *renforcement des capacités* des fonctionnaires et agents de l'Etat, y compris celles des élus locaux.

L'apport spécifique du PNUD sera centré sur les activités de renforcement des capacités des fonctionnaires et autres agents de l'Etat redéployés ou déjà en place tels que les services administratifs, les structures de santé, les établissements scolaires et universitaires à travers les activités de recyclage et de formation continue, etc., y compris dans les domaines tels que le « genre », les droits de l'Homme, l'éducation civique et la formation citoyenne etc. Dans cette optique, le programme devra susciter les conditions institutionnelles favorables au recouvrement des biens des personnes affectées, en portant une attention particulière aux femmes et aux groupes défavorisés.

Le programme facilitera également l'installation des collectivités décentralisées durement affectées par le conflit et appuiera la participation des élus locaux et des communautés locales en les engageant activement dans les décisions qui les concernent, en développant un système d'information et de communication au niveau communautaire et en renforçant, à la longue, les organisations/associations locales qui puissent prendre en mains leur propre développement: (i) au niveau des collectivités locales pour le renforcement des capacités organisationnelles et de participation à la résolution de leurs problèmes ; (ii) au niveau des mairies⁷, par le renforcement des mécanismes participatifs, de diagnostic et de prise de décisions avec d'autres acteurs locaux et intervenants extérieurs concernant l'identification des priorités et l'orientation des efforts et investissements; et (iii) au niveau des régions/départements, par l'élaboration de programmes intégrés et opérationnels bien articulés avec les plans de développement locaux.

Axe 2 : Promouvoir un environnement sécuritaire amélioré

A ce niveau, le but sera de contribuer à restaurer progressivement la sécurité à travers l'appui aux activités de sensibilisation et de lutte contre l'insécurité et la prolifération, la détention illicite et l'usage abusif des armes légères et de petit calibre (ALPC).

⁶ Les besoins précis seront quantifiés au démarrage du programme selon les stratégies décrites plus loin

⁷ UVICOCI et ADDCI

Il s'agira de favoriser la mise en place des mesures incitatives et des conditions propices pour la réduction de l'offre et de la demande des ALPC en offrant aux différents groupes à risques des alternatives légales à travers des opportunités socio-économiques durables. L'objectif de cette sous-composante est l'amélioration de la sécurité dans les communautés à risques à travers des mesures socio-économiques plus incitatives en vue d'une remise volontaire des armes détenues illégalement au sein des communautés ciblées. En amont, le programme soutiendra la mise en place d'un cadre légal et institutionnel adéquat en la matière.

Des interventions en milieu urbain viseront l'aménagement des espaces publics afin de réduire les risques d'agressions ou de crimes et faciliter l'aide, et la sensibilisation des populations sur les mesures de sécurité (comités de sécurité ou de veille, entraide entre voisins). A ce niveau, le projet intitulé « Projet d'Appui à la Sécurité Urbaine » ou PASU⁸ sera appuyé, ses activités répliquées et adaptées dans les zones ciblées.

La mise en œuvre de cet ensemble d'activités sera possible grâce notamment à un appui conséquent aux autorités et administrations municipales à travers le renforcement de leurs capacités à développer des stratégies locales de sécurité, concertées et durables et par la valorisation de la complémentarité des actions des forces de sécurité et des brigades mixtes (dans l'ex-zone de confiance) en appuyant les activités de renforcement des capacités humaines, techniques et opérationnelles.

Axe 3 : Relancer l'économie à la base et améliorer l'accès aux services sociaux de base

Il s'agit de favoriser le retour progressif et volontaire des populations sinistrées dans les communautés d'accueil, incluant les déplacés en processus de réinstallation, les ex-combattants et leurs familles, les groupes défavorisés et vulnérables, dans leurs zones d'origine (ou de choix) et d'améliorer leurs conditions de vie.

Cet axe peut être scindé en trois volets complémentaires :

- Relance économique :

- o Ceci se fera à travers des appuis pour la reconstitution des actifs et du capital de production et des interventions permettant d'accroître les opportunités économiques des populations par le développement d'activités génératrices de revenus de type agricole ou non agricole.
- o Les interventions porteront également sur la commercialisation des produits en vue de faciliter et augmenter les échanges de biens et services et ainsi favoriser l'interaction entre les communautés. Sur ce point, des activités de réhabilitation de pistes rurales et de dessertes agricoles, de petits ponts (et autres petites infrastructures) pourront être envisagées.
- o Ces appuis se feront à travers les mécanismes de financement sous forme de rétribution en vivres ou en argent dans le cadre des travaux d'intérêt public à haute intensité de main d'œuvre ou HIMO, et à travers de petites subventions ou des facilités d'accès aux systèmes de micro-crédits, en ce qui concerne les AGR. Les appuis viendront renforcer les activités des programmes ABRIS et ALPC.

- Accès aux infrastructures et services sociaux de base :

A travers ce volet, le programme compte contribuer à l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base notamment l'eau potable, l'assainissement, l'éducation et la santé.

⁸ Projet d'Appui à la Sécurité Urbaine

- *Accès à l'eau potable et assainissement* : il s'agira de contribuer aux activités telles que (i) la réparation de pompes hydrauliques, (ii) le forage de nouveaux points d'eau, (iii) la connexion des structures de santé au réseau de distribution de l'eau, (iv) la mise en place et l'appui aux comités de gestion et d'entretien, (v) la formation des artisans réparateurs, (vi) la promotion de l'hygiène et l'appui à l'installation des dispositifs d'écoulement des eaux usées, (vii) la lutte contre les végétaux aquatiques envahissant les plans d'eau au niveau communautaire, etc. Ces actions seront entreprises en appui au programme d'urgence de l'eau du gouvernement lancé en 2006 et des autres initiatives en matière d'eau et d'assainissement.
 - *Education* : il s'agit de freiner la déscolarisation en re-mobilisant les communautés autour de l'école à travers des actions de lutte contre la pauvreté. Parmi ces actions, citons l'appui : (i) à la réhabilitation d'écoles maternelles, primaires et secondaires, (ii) la mise à disposition d'équipements scolaires; (iii) aux cantines scolaires ; (v) à la promotion de la scolarisation des enfants notamment de la petite fille; (vi) l'alphabétisation des populations notamment des femmes, etc. Les besoins résiduels des programmes entrepris pour résoudre le problème, notamment ceux du PNUD et ceux menés par l'UNICEF et le PAM seront pris en compte. Pour ce faire, les partenariats et une coordination seront encouragés à ce niveau avec l'UNICEF, le PAM et les ONG spécialisées, en appui aux programmes gouvernementaux en la matière.
 - *Accès aux soins de santé* : En aval, le programme contribuera financièrement au rétablissement des structures sanitaires de niveaux primaire et secondaire à travers la réhabilitation et l'équipement de centres hospitaliers et de santé; (ii) la promotion de la santé communautaire et en amont, à (iii) la lutte contre les pandémies de l'heure (VIH/Sida, paludisme et tuberculose) dans une dynamique de l'accès universel. Ce volet se réalisera en partenariat avec l'OMS, l'ONUSIDA, l'UNICEF et le FNUAP, en appui aux programmes gouvernementaux.
- Activités de réinsertion :
- Ce volet va contribuer à renforcer les conditions de (ré)insertion des ex-combattants, des ex-miliciens et des jeunes à risques au sein des communautés d'accueil à travers des actions de formation, d'insertion sociale et professionnelle, d'appui au développement d'AGR et d'intégration dans les programmes d'appui à l'emploi à travers les HIMO.
 - Cette activité vient compléter les interventions du programme de DDR à travers lequel un paquet de services pour les ex-combattants est prévu en vue de leur réinsertion/réintégration. Tandis que le programme de réinsertion du PNRRC avec le soutien du programme d'urgence de la Banque Mondiale et de la Commission de l'UE, sera centré sur ces mêmes groupes, le présent programme va se focaliser beaucoup plus sur des activités communautaires visant à favoriser leur acceptation et de faciliter leur réintégration au sein des communautés d'accueil. A ce niveau, les activités prévues seront essentiellement similaires à celles envisagées dans le cadre de la réinsertion des jeunes, en contexte de transition post-conflit en général.

Axe 4 : Promouvoir la Cohésion sociale et la Réconciliation nationale

L'objectif de cet axe d'intervention est de renforcer le capital social et promouvoir la confiance entre les communautés afin de créer un environnement favorable à une paix durable, condition préalable à toute réhabilitation et développement local. En amont, le programme contribuera à appuyer la formulation d'une politique nationale de réconciliation et de cohésion sociale, tandis qu'en aval, il soutiendra la mise en place de mécanismes de prévention et de résolution des conflits au niveau communautaire avec une implication des acteurs locaux et des collectivités locales. Les chefs traditionnels et les maires seront les acteurs privilégiés.

Les appuis dans le cadre du renforcement de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale s'articuleront autour du renforcement des capacités en matière de droit de l'homme, de gestion et de prévention des conflits, et la mise en place des comités locaux intercommunautaires de concertation et d'échanges, en capitalisant sur les expériences et initiatives existantes.

Les activités à mener dans le cadre de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale en appui aux PSU et PSC, visent de façon générale l'ensemble du pays et plus particulièrement les zones Centre, Nord, est et Ouest. Ces zones sont essentiellement celles où les populations et les communautés ont été sérieusement affectées par la guerre.

La contribution du PARC vise la mise en place ou la création des liens propices à la construction d'un réseau d'amplification et de contrôle du maintien et du renforcement de la cohésion sociale. De plus, en complément de l'appui processus électoral et tenant compte de son caractère sensible, les interventions mettront l'accent sur la participation locale et une meilleure implication de la Société civile et particulièrement celle des femmes au processus. De façon spécifique, il s'agit de développer des microprojets fédérateurs entre les communautés par : la création d'espaces de promotion et de formation à la culture de paix et au civisme, le développement d'activités communautaires, génératrices de revenus (ACGR), la formation et le renforcement des capacités, la mise en œuvre de projets communautaires de développement (hydrauliques villageoises, activités agricoles) en complément des interventions de réinsertion, de réhabilitation communautaire et des activités sportives et socioculturelles.

Sous cet axe, le PARC est articulé autour de différentes composantes :

- a) Appui à la sensibilisation des communautés en vue du renforcement de la cohésion sociale: cet appui se fera à travers des campagnes de sensibilisation des communautés ethniques, traditionnelles et religieuses sur la cohésion sociale, les droits de l'homme, des enfants, des femmes et de la violence à l'égard des femmes (GBV); y compris la sensibilisation et la formation des femmes en vue de favoriser leur implication au processus de paix, incluant la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.
- b) Appui à la promotion de la paix et de la culture civique: le Programme contribuera à l'organisation d'activités socioculturelles et sportives, à la réhabilitation d'infrastructures sportives, culturelles et artistiques et la consolidation d'un Centre d'excellence pour les femmes à Man.
- c) Appui à la communication en vue de la reconstruction de la cohésion sociale: les interventions se résument à l'appui aux radios de proximité en vue de la promotion

de messages de paix et cohésion sociale, la création de relais locaux de communication (journaux) axés sur la cohésion sociale et de cadre de concertation formelle et de communication entre élus locaux, chefs traditionnels et religieux, et communautés, et le renforcement de capacités en matière de gestion de conflits. Il s'agit en effet de contribuer à l'organisation des cérémonies de réconciliation, de dialogues intercommunautaires, de négociation et de médiation (règlement de conflits intra et intercommunautaires, restitution de biens aux PDIs, etc.) et la révision/amélioration des protocoles, des pactes et autres dispositions en vue de les rendre plus équitables et moins discriminatoires envers les groupes défavorisés ou moins nantis.

Le Programme prendra également en compte les questions spécifiques du Genre et des jeunes :

Jeunes :

L'objectif à ce niveau est de favoriser l'intégration sociale et professionnelle des jeunes à travers l'orientation et la formation professionnelle, la promotion de l'entrepreneuriat et l'insertion des jeunes dans des filières porteuses (de nombreuses études d'opportunités régionales existent) et surtout dans les programmes d'appui à l'emploi, y compris les travaux d'intérêt public à haute intensité de main-d'œuvre. Il s'agit de promouvoir un système de formation par alternance et de faciliter l'accès aux moyens d'investissement (subventions, crédits et autres formes d'appui) pour l'installation des jeunes ainsi que l'appui aux plates-formes offrant des services : orientation et formation professionnelle, référence à des agences spécialisées (alphabétisation, appui psychosocial, etc.), étude de faisabilité, établissement des plans d'affaires, développement d'AGR, etc.

Le PARC adoptera une approche communautaire et viendra en appui aux communautés locales en vue de garantir une (ré)insertion réussie et durable de l'individu dans la communauté d'installation et de contribuer ainsi au maintien de la cohésion sociale. Cet axe sera mis en œuvre en collaboration avec des structures étatiques nationales qui interviennent dans l'appui aux jeunes à travers une plateforme de services en l'occurrence le FDFP, l'AGEFOP, L'AGEPE, le FNS, et ce, en synergie avec les actions prises par les autres agences du SNU dans les domaines concernés.

Genre :

Cette préoccupation qui se fonde sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, mettra l'accent sur les réponses à apporter aux besoins différenciés des hommes et des femmes pour favoriser la sortie de crise et le retour à la normale. Il s'agira tout d'abord d'assurer la protection de la fille et de la femme contre les violences sexuelles qui freinent son épanouissement psychologique et moral. Un accent particulier sera accordé à la prise en charge des victimes des violences et crimes que sont les jeunes filles, les femmes et les enfants. Le programme appuiera le développement d'un cadre d'interventions qui attend contribuer à sensibiliser la population sur la Violence dirigée contre les femmes (VCF) et au développement des méthodes (au plan médical, psychologique et social) adéquates.

Il s'agira aussi, parallèlement, de renforcer les capacités des femmes sur le plan socio-économique et des compétences diverses, y compris à travers des activités de mise en réseau entre associations et organisations féminines.

VI. Groupes et zones cibles

Les bénéficiaires cibles de ce programme incluent les PDI « retournées et réinstallées », les ex-combattants et ex-miliciens, les ménages en situation précaire et autres groupes vulnérables et affectés par le conflit.

Même si la situation de crise que traverse la Côte d'Ivoire affecte la majeure partie de la population, il est important de reconnaître que certains groupes sont plus directement touchés que d'autres. Les femmes, par exemple, évoluent généralement dans des conditions de vulnérabilité plus grande que les hommes, et les enfants sont toujours plus exposés aux manques de soins de santé et à la malnutrition que ne le sont les adultes. De plus, les personnes âgées et les handicapés sont souvent oubliés, bien qu'ils soient souvent très exposés au manque de ressources. Les femmes et les jeunes feront l'objet d'appuis particuliers compte tenu de leur rôle important dans le processus de sortie de crise.

Le programme interviendra surtout dans les zones les plus affectées par la crise. Il s'agit des localités du Centre, du Nord, de l'Ouest et de l'Est.

Les besoins prioritaires seront identifiés et des plans d'actions participatifs élaborés pour la région Est du pays qui ne fait pas l'objet d'attention particulière de la part des partenaires humanitaires/au développement. Cette tâche sera confiée à l'Unité Opérationnelle d'Appui du PNUD qui sera mise en place à Bondoukou dès le démarrage du PARC.

VII. Stratégie du PARC

La préparation et la formulation du PARC découlent des analyses et des réflexions entreprises par l'Equipe du Bureau Pays du PNUD, validées par une mission conjointe du RBA/BCPR qui a consulté et échangé avec différents partenaires rencontrés au cours d'une mission de terrain (intérieur du pays) et à Abidjan⁹. Il s'inspire aussi du CPAP¹⁰ et du UNDAF¹¹, deux instruments de coordination et de planification commune entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le PNUD. Plus qu'une réponse de relèvement conventionnel, le PARC est un programme intégré adapté à la situation de la Côte d'Ivoire qui adopte une stratégie d'appui aux populations cibles précitées en les intégrant dans un processus de réintégration et de développement à long terme. Pendant la période de vingt-quatre mois (24) prévus pour sa mise en œuvre, le PARC, sous la coordination du PNUD et du Gouvernement ivoirien, permettra de créer de nouvelles synergies et dynamiques d'actions entre les différents acteurs déjà impliqués et présents sur le terrain dans les domaines du relèvement et du développement.

Le PARC veut capitaliser sur les leçons apprises à travers différents programmes réalisés et ceux en cours au niveau du PNUD, y compris ceux de ses partenaires, afin de s'associer aux efforts du Gouvernement et d'apporter une réponse aux défis identifiés lors de la retraite¹² UNCT/ONU CI du 28 au 30 juin 2007.

Il faut rappeler que la volonté du PNUD Côte d'Ivoire, en collaboration avec le Gouvernement ivoirien et avec les autres partenaires, est de s'engager vers une véritable programmation commune pour plus d'efficacité aussi bien dans les perspectives de transition post-crise que dans l'aide au développement et à la promotion des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ce partenariat sera orienté vers le renforcement des capacités

⁹ Rapport Mission Conjointe RBA/BCPR, du 20 mai au 03 juin 2007

¹⁰ Plan d'Action du Programme Pays du PNUD pour 2007-2008

¹¹ Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

¹² Retraite du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire, Ex-Hôtel Sebroko 28-30 Juin 2007.

institutionnelles de l'Etat à coordonner et à gérer le processus de relèvement et de transition, ainsi que la prévention de conflits. De plus, ce partenariat qui couvre à la fois le dialogue en matière des politiques avec le Gouvernement, va mettre l'accent sur l'implication de la société civile et des collectivités territoriales.

Afin d'utiliser à bon escient les ressources qui seront allouées au Programme et de limiter les difficultés de logistique et de coordination, il convient d'adopter une approche intégrée et conjuguée des efforts à travers la mise en place de mécanismes de coordination. C'est dans ce cadre que la présence physique du PNUD dans les zones d'interventions sera renforcée à travers la mise en place des Unités Opérationnelles d'Appui (UOA). Celles-ci seront des courroies de transmission entre le Bureau Pays du PNUD, les populations et les différents partenaires au niveau local. Elles ont pour principales tâches d'appuyer les différentes activités d'analyse de la situation, d'identification des besoins, de planification, de coordination de la mise des activités et de suivi-évaluation ou/et conjointement avec les partenaires.

La stratégie s'articulera autour de certains principes dont les plus importants sont:

- Implication et la participation des populations : Devant l'absence (ou le peu de présence) de l'administration publique dans certaines zones, il y a lieu de donner une chance aux populations et aux collectivités locales de se prendre en mains. Dès lors, il convient de favoriser la décentralisation des prises de décision et des actions. La participation locale à la détermination des priorités et des investissements à consentir demeure essentielle à un regain de confiance des collectivités locales.
- Approche intégrée et graduelle : Le programme évoluera de manière graduelle en essayant d'offrir un paquet de services et de biens. Il donnera d'abord la priorité aux besoins les plus urgents, de sécurité, de protection et d'autonomie des ménages les plus affectés.
- Respect des principes relatifs aux PDI : Il convient de noter cependant que les PDI, de retour dans leurs localités, sont souvent laissées à elles-mêmes et ne bénéficient pas toujours du minimum d'assistance. C'est pourquoi, les Principes Directeurs Relatifs aux PDI devront être promus et suivis¹³.
- Prise en compte des besoins différenciés des hommes et des femmes dans les initiatives, objets de l'appui du PNUD, aux différentes étapes de projets.
- Recherche de complémentarité et de synergie dans les actions et mobilisation des ressources des autres agences du SNU et des partenaires au développement qui interviennent sur les questions de réintégration et de relèvement des populations à la base. Le financement (parallèle) des infrastructures lourdes (électricité, routes, ponts, marchés, gros équipements, etc.) sera recherché auprès des programmes d'urgence des partenaires tels que la Banque Mondiale, le PAM ou la Commission de l'Union Européenne.
- Planification conjointe à travers l'élaboration des Plans de Réhabilitation et de Développement par Région/Zone (PRDR): Tout en capitalisant sur les acquis de l'étude en cours sur l'Ouest, le Bureau Pays du PNUD, les agences du SNU et les structures gouvernementales concernées entreprendront, dans les meilleurs délais, la réalisation d'une série de portraits et d'analyses socio-économiques destinés à servir de référence aux programmes de réhabilitation précoce et de développement dans les différentes régions du pays. Les priorités de programme définies dans le cadre d'un

¹³ S'inspirer aux travaux et recommandations du « Cluster Protection » conduit par le UNHCR.

PRDR constitueront une base pour plus de coordination et de renforcement des partenariats entre le PNUD, les ONG et les autres agences du SNU. Le PRDR est également un outil efficace de mobilisation de ressources.

Mécanismes et instruments de financement

Des mécanismes et instruments de financement des activités reflètent les types d'appui (en argent) qui seront sollicités et apportés :

- Un mécanisme de financement des infrastructures sociales de base, et des infrastructures productives, principalement sous forme de petites subventions;
- Un mécanisme qui favorise la reconstruction du système éducatif en s'appuyant sur une large re-mobilisation sociale autour de l'école et sur des mesures d'accompagnement pour encourager le retour à l'école des enfants d'âge scolaire, particulièrement des filles, et assurer leur rétention.
- Un mécanisme d'appui au développement d'activités génératrices de revenus communautaires sous forme de micro-projets (Kits de production, intrants et matériel agricoles, intrants, etc.) principalement par la dotation en équipements ;
- Un mécanisme auto-entretenu de financement des investissements et activités génératrices de revenus à travers des systèmes de micro- crédit (appui aux fonds de garantie).
- Un mécanisme de financement du renforcement des capacités et des activités de cohésion sociale qui se fera à travers de petites subventions.

VIII. Arrangements de gestion

Mobilisation et gestion des fonds :

Tout en étant ouvert à d'autres modalités de contribution, un « Basket-Fund » (ou panier commun) sera constitué afin de recueillir des contributions volontaires des bailleurs des fonds à ce programme. Pour ce faire, un Protocole d'Accord sera préparé et discuté avec les parties concernées. Les activités contenues dans ce Protocole d'Accord ainsi que les ressources mobilisées dans le cadre de ce « Basket-fund » (BF) seront gérées conformément aux règles et procédures de gestion des projets du PNUD. Les conventions de contributions reçues seront signées avec le PNUD et administrées en conformité avec ses règles et procédures.

Sur un montant total de 38 002 456 USD de fonds à mobiliser pour financer la mise en œuvre du PARC, 3 948 360 USD sont attendus comme contribution de BCPR et 13 929 965 USD soit 41% des fonds ont déjà été mobilisés et sont actuellement disponibles pour financer les activités. Par ailleurs, 6 000 000 USD soit 18% des fonds à mobiliser (hard pipeline) sont en cours de mobilisation pour appuyer la mise en œuvre du programme. Il est à noter que la contribution des bailleurs de fonds au PARC se fait à travers un financement des activités selon les domaines d'interventions jugés prioritaires. Toutefois, dans la coordination de la mobilisation des ressources, un accent particulier sera mis sur la complémentarité des appuis et l'allocation équitable des fonds de sorte à garantir le financement des axes du PARC.

Modalités de gestion :

La modalité d'exécution directe (DEX) pour le programme sera adoptée mais il sera possible d'utiliser d'autres mécanismes/modalités associées en fonction des avantages comparatifs des partenaires en présence pour les différents axes d'interventions. La modalité DEX est la plus appropriée étant donné que les autorités administratives locales de certaines zones dites ex-assiégées ne sont pas toutes en place, que certains endroits demeurent sous l'autorité de

ART 13

responsables militaires ou que les nouvelles autorités n'ont pas encore les moyens nécessaires à assurer efficacement leurs fonctions. Cette modalité DEX sera également utile et appropriée d'une part, dans la situation actuelle d'urgence où la réinsertion et la réintégration sont cruciales et importantes pour la consolidation de la paix et la stabilisation et d'autre part, dans un contexte où le chronogramme de mise en œuvre de l'APO impose une certaine rigueur en ce qui concerne le respect des échéances. Conformément aux exigences de ladite modalité, les règles et procédures du PNUD qui sont, par ailleurs, conformes aux principes généraux du Système des Nations Unies en matière de transparence, de compétitivité et d'équité, s'appliqueront. A cet effet, certaines activités seront pilotées par les autres agences du SNU et d'autres pourront faire l'objet de sous-traitance avec les ONG.

Sous-traitance des activités à travers les ONG :

La plupart des ONG font preuve d'une bonne capacité de gestion. Elles répondent rapidement, sont mobiles et bien placées pour atteindre les communautés locales. En outre, elles partagent généralement les objectifs du PNUD en ce qui concerne l'impact des programmes et le renforcement des capacités institutionnelles. Par ce biais, le PNUD peut promouvoir des relations positives entre le Gouvernement et la Société civile. Les mécanismes résumés dans le tableau suivant seront suivis :

Présélection	Sélection basée sur l'évaluation des capacités des ONG à exécuter une activité ou un projet. La sélection sera faite par un Comité de sélection au niveau du Bureau de Pays avec la participation de la partie gouvernementale.
Approbation gouvernementale	La participation et l'accord du gouvernement au Comité de sélection constitueront une « non-objection » gouvernementale – sur la base de laquelle le Représentant résident peut signer une autorisation d'avance des fonds.
Sous-traitance des activités	La sous-traitance de la plupart des activités sera attribuée sur la base d'une proposition concrète et en fonction des avantages comparatifs respectifs.
Avances de fonds	Généralement sur une base trimestrielle conformément aux procédures de simplification et d'harmonisation des Nations unies. Pour les budgets annuels allant jusqu'à 300'000 dollars, une seule avance annuelle sera faite. Le montant de l'avance pourrait être modulé en fonction du type d'activités, des besoins du programme et des capacités de gestion de l'entité de mise en oeuvre.
Rapports narratifs et financiers	Généralement, sur une base trimestrielle; pour des budgets allant jusqu'à 300'000 dollars, des rapports narratifs et financiers bisannuels seront établis.

Structure d'exécution :

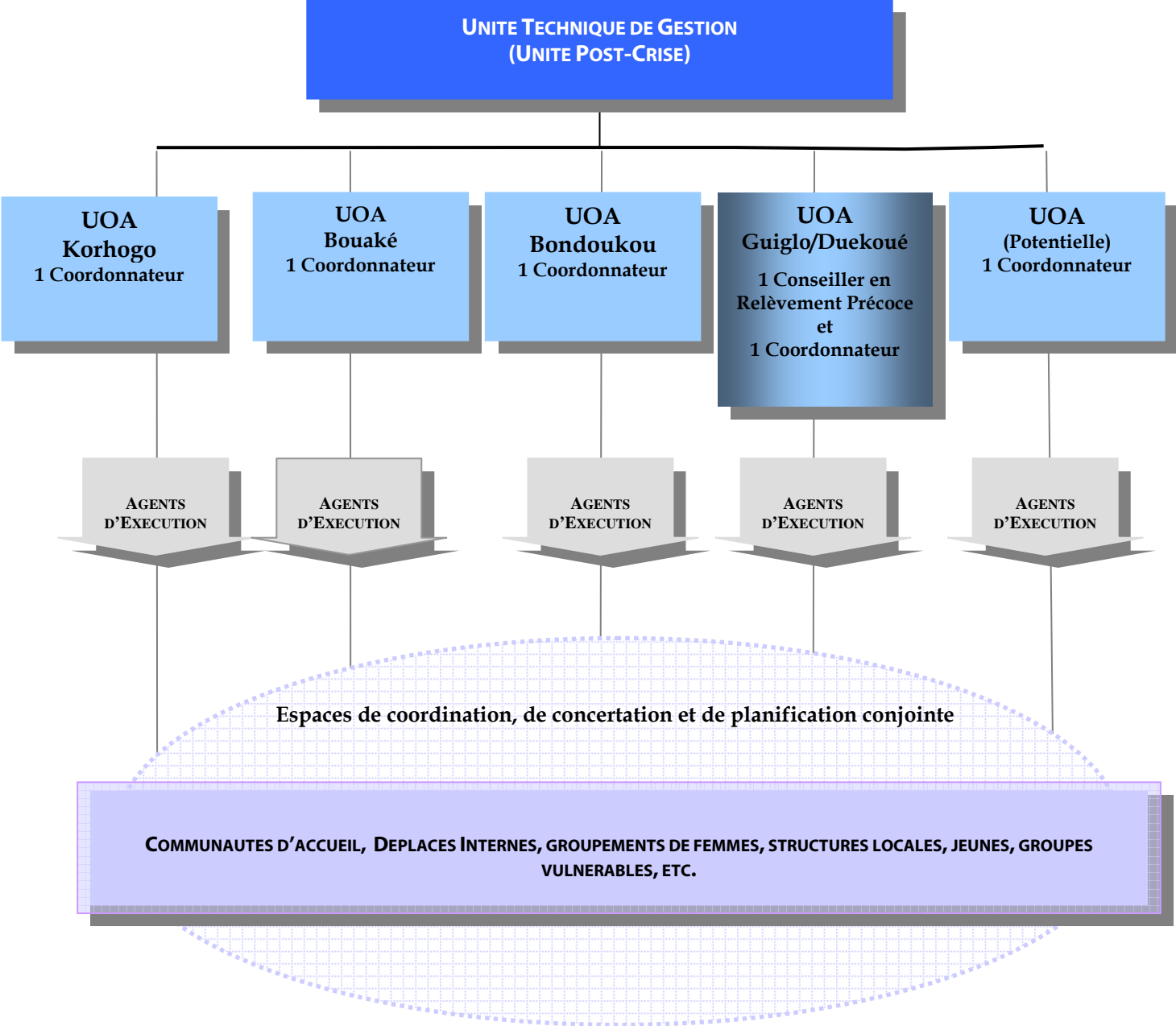
En signant ce protocole, les partis consentiront qu'une (1) Unité Technique de Gestion du Programme (UTG) sera mise en place conformément aux règles et procédures du PNUD pour la gestion opérationnelle du « Basket-Fund ». Cette UTG assurera également le secrétariat du Comité de Pilotage (Les Termes de Référence de cette UTG sont résumés dans l'annexe 2).

Une structure d'assistance technique réduite et flexible sera mise en place. Au niveau central, sous la supervision directe du Directeur Pays du PNUD, un Conseiller Technique Principal (CTP), en étroite collaboration avec les autres Conseillers au Programme (CP) du Bureau Pays, sera chargé de coordonner et de gérer la mise en oeuvre des activités du programme au niveau national et de superviser au moins quatre (4) Unités Opérationnelles d'Appui (UOA) qui seront basées à Korhogo, à

ART 13

Bouaké, à Bondoukou, (potentiellement à San Pedro) et à Guiglo/Duekoué. Elles auront le personnel (un coordonnateur et un personnel d'appui) et les ressources matérielles adéquats pour leur fonctionnement. Ces unités seront appuyées sur le terrain par un Conseiller en Relèvement Précoce qui sera basé dans l'UOA située dans le Grand Ouest. Ce dernier, ainsi que les UOA seront supervisés et soutenus techniquement par l'expertise de l'UTG et des autres Conseillers du PNUD à partir d'Abidjan.

Schéma de la structure d'exécution du Programme



ART 13

IX. Apports

Le budget total du Programme (2007 - 2009) dépendra de l'appui de la part des partenaires au développement et de l'importance de leur contribution. Cependant, il est estimé un budget approximatif de US\$ 4 millions alloué au programme pour une période allant de septembre 2007 à septembre 2008. Il s'agit d'un financement de démarrage qui sera affecté par le PNUD grâce à ses fonds ordinaires (US\$ 700 000), et les fonds provenant de son Bureau spécialisé en prévention et relèvement de crises (BCPR), estimés à environ US\$ 3 millions.

Les besoins de tout le programme ont été estimés globalement à environ US\$40 millions, ceci n'étant qu'une estimation indicative sur la base des données à notre disposition et de la conjoncture. Le PNUD sera en relation avec les bailleurs des fonds potentiels afin de mobiliser leur engagement pour une période d'au moins deux ans. Le budget du programme sera révisé autant que de besoin afin de refléter les nouveaux besoins et les nouvelles contributions au programme. Le budget immédiatement disponible est affecté au niveau des rubriques budgétaires suivantes (voir le budget et le plan de travail annuel à partir de la page 32):

Personnel :

- Conseillers aux programmes
- Coordonnateurs de terrain
- Assistants
- Chauffeurs
- Chargé du système de suivi-évaluation
- Early Recovery Advisor
- Spécialiste en désarmement, démobilisation et réinsertion
- Consultants, y compris les coûts relatifs à l'appui technique du Siège

Activités (sous-contrats)

- Ateliers de formation et activités de communication dans le cadre de la campagne de sensibilisation et d'éducation dans le cadre de la lutte contre les ALPC.
- Ateliers et consultations appui formulation politiques, stratégies et outils méthodologiques en matière de Genre et appui activités socio-économiques en faveur des femmes
- Études, analyses des conflits et organisation de séminaires/ateliers de formulation et de mise en œuvre des politiques et stratégies liées aux programmes de sortie de crise
- Appui aux activités de réhabilitation communautaire des projets en cours : ABRIS, PLCP, etc. sur lesquelles le programme s'appuiera.

Autres : Équipements et logistique, charges de fonctionnement, missions de terrain, communication et divers

L'estimation du budget en matière de gestion administrative du PARC tient compte des dépenses prévues en termes d'audit des activités sous-traitées, d'achat d'équipements de bureau, de communication et informatique, des fournitures de bureau, de développement des bases de données et de mise en place d'un système d'information, de la location de bureaux, des honoraires de consultants et des coûts d'opérations et d'entretien.

La rubrique « divers » tient compte des frais de gestion DEX, des dépenses relatives à l'établissement de rapports et à la traduction.

Portefeuille du Programme Post-Crise du PNUD : Le financement sollicité pour les opérations et le personnel servira au renforcement des capacités du PNUD dans la mise en œuvre des projets dont les fonds sont déjà mobilisés, soit US\$ 19 839 968¹⁴. Il est évident que toute défaillance en termes des capacités opérationnelles serait préjudiciable à l'efficacité du programme et risquerait d'entacher la crédibilité et la responsabilité du PNUD en tant que partenaire sûr dans la conduite des processus de reconstruction vis-à-vis du Gouvernement ivoirien et de ses partenaires au développement.

X. Suivi et évaluation

L'UTG, en liaison avec les agences d'exécution (AE), assurera le suivi, le contrôle de la qualité et l'évaluation des activités du programme.

Le suivi-évaluation opérationnel sera assuré par un expert chargé du S&E de l'UTG. L'efficacité du programme et les contributions des partenaires au développement seront suivis en permanence par ATLAS, en référence aux indicateurs clés déclinés dans la partie consacrée au cadre des résultats et des ressources (voir page 24).

Les exigences en la matière incluent la soumission des rapports techniques et financiers qui seront élaborés sur la base des résultats attendus figurant dans le cadre des indicateurs de résultats tels qu'énoncés dans le document de programme signé. Le suivi et l'évaluation externe ainsi que le contrôle de qualité seront de la responsabilité du PNUD.

Les contributions seront exclusivement auditées conformément aux procédures de contrôle interne et externe du règlement financier du PNUD. Les observations qui seront faites par le/ les Auditeur(s) sur la gestion des contributions, devront être mises à la disposition du Gouvernement et des partenaires au développement ayant contribué au financement du programme.

Le système de gestion et de classement de la documentation sera celui du PNUD, avec un accès facile à tous les utilisateurs externes agréés.

Le PARC fera l'objet d'un examen « tripartite » (examen conjoint par des représentants du Gouvernement, du PNUD et des bailleurs des fonds) au moins deux fois par an. La première réunion d'examen aura lieu dans les six (6) mois suivant le démarrage du programme. L'UTG devra préparer des rapports d'évaluation selon le format et les procédures du PNUD en vigueur pour chaque réunion d'examen « tripartite ». Les réunions tripartites annuelles et celles du Comité de pilotage auront lieu plus fréquemment si cela est nécessaire.

Il sera préparé un rapport final suffisamment à l'avance (au moins deux mois avant la revue tripartite finale) pour permettre l'analyse et l'appréciation technique par le Gouvernement, le PNUD, et les autres partenaires impliqués. Ce rapport sera présenté et discuté lors de l'examen « tripartite » final.

XI. Contexte juridique

Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'article Premier de l'accord de base conclu entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le PNUD, signé le 3 décembre 1993 par les parties en cause.

Les révisions suivantes peuvent être apportées au présent descriptif de projet même si elles ne sont revêtues que de la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres signataires du descriptif de projet n'ont pas d'objections à formuler à propos des changements envisagés : (i) les révisions

¹⁴ Voir le tableau à la page 34

ART 13

ou compléments apportés aux annexes du descriptif du projet; (ii) les révisions n'ayant pas pour effet d'apporter des modifications majeures aux objectifs immédiats, aux produits ou aux activités du projet mais qui sont dues à un réaménagement des apports déjà convenus ou à des hausses de coûts entraînées par l'inflation ou toute autre cause indépendante de notre volonté; et (iii) les révisions annuelles obligatoires ayant pour objet de réaménager la fourniture d'apports déjà prévus, de refléter une hausse du coût des services d'experts ou d'autres coûts par suite de l'inflation ou de tenir compte du traitement préférentiel accordé pour le remboursement des dépenses des agences d'exécution seront faites et soumis à la signature du PNUD et des autorités compétentes.

Selon les dispositions de l'accord de base, le Gouvernement ivoirien facilitera le dédouanement, le transit, le stockage et la distribution des biens et équipements acquis dans le cadre de la mise en œuvre du programme. Conformément à cet accord, les biens et services sont exemptés de taxes.

XII. Les risques

L'analyse du contexte socio-politique du pays au cours de la revue à mi-parcours du Processus d'Appel Consolidé (Côte d'Ivoire 2007 Mid Year Review- CAP)¹⁵ en juin 2007, a retenu « *un retour progressif à la paix et à l'Etat de Droit, avec des besoins sectoriels humanitaires géographiques localisés* » comme scénario le *plus probable*. Ce scénario *optimiste* est donc celui en vigueur et retenu par le Système des Nations Unies (SNU) en Côte d'Ivoire. La mise en œuvre du PARC s'inscrit dans cette dynamique.

Toutefois, il est évident que certaines hypothèses de risques qui pourraient affecter la mise en œuvre du Programme méritent d'être considérées. Parmi ces risques probables, on note entre autres : (i) la détérioration de la situation socio-politique et sécuritaire particulièrement dans les zones d'interventions, (ii) le blocage de l'accord de paix (APO) en cours, (iii) le manque de volonté des groupes cibles d'adhérer au processus, (iv) l'insuffisance des ressources mobilisées.

Pour faire face à ces éventuels obstacles, à la mise en œuvre du PARC, des mécanismes d'alertes précoces et des dispositions flexibles de réorientation du programme par zones ou par axes prioritaires d'interventions seront prises en vue d'assurer la continuité de l'exécution des activités du programme. En effet, les projets comme ABRIS, PALCP, PASU n'ont pas connu d'interruption dans leur mise en œuvre même dans les zones durement affectées. Par ailleurs, les ajustements au niveau des activités devront tenir compte des besoins prioritaires, de la faisabilité, de la sécurisation et de la pérennisation des interventions. Le PARC entend capitaliser l'expérience acquise par le PNUD en la matière pour aboutir aux résultats escomptés.

¹⁵ Voir rapport du Consolidated Appeal Process (CAP) - Côte d'Ivoire 2007- Mid Year Review.

Cadre Potentiel de Partenariat

Objectifs	Résultats attendus	Partenaires potentiels non étatiques
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités humaines, institutionnelles et opérationnelles des structures nationales de gestion post-conflit 	<ul style="list-style-type: none"> - L'expertise et les capacités humaines, institutionnelles et opérationnelles des structures nationales de gestion post crise existent et sont renforcées 	<ul style="list-style-type: none"> - UNIFEM, ONUCI, OCHA, HCR, FAO, IOM, UNESCO, - Commission de l'UE, BM, BAD, FMI
<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le Gouvernement dans la formulation et la mise en œuvre des plans nationaux cohérents de gouvernance, de relance socio-économique, de prévention et de gestion de crise 	<ul style="list-style-type: none"> - Des plans nationaux cohérents, multisectoriels et intégrés de gouvernance, de relance socio-économique, de prévention et de gestion de crise formulés et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - HCR, PAM, OCHA, UNICEF, ONUSIDA, UNFPA, OIM, UNIFEM, BIT, ONUDI, OIM, FAO, FIDA, - BAD, BM, FMI, Commission de l'UE - GTZ - NRC, IRC, STC, DRCI, IRC, SFCG, CARE, CICR

- Appuyer la mise en place et le fonctionnement d'une Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation des ALPC, soutenue par un cadre légal approprié	- Une commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation des armes légères et de petit calibre mise en place, opérationnelle et soutenue par un cadre légal approprié	- ONUCI, UNICEF, RASALAO - Commission de l'UE
- Appuyer la formulation et la mise en œuvre des programmes gouvernementaux en matière de restauration de l'autorité de l'Etat, de décentralisation et de redéploiement de l'administration	- L'autorité de l'Etat est renforcée et son administration redéployée, restaurée, mieux décentralisée et fonctionnelle	- ONUCI, UNIFEM, OMS, UNICEF, ONUSIDA, UNFPA - BM, Commission de l'UE

Objectifs	Résultats attendus	Partenaires potentiels non étatiques
- Appuyer la mise en place et le fonctionnement des mécanismes de justice de transition dans le cadre du processus de réhabilitation institutionnelle de la justice	- Des mécanismes de justice de transition dans le cadre du processus de réhabilitation institutionnelle de la justice mis en place et fonctionnels	- ONUCI, HCR - BM, Coopération française, Commission de l'UE
- Renforcer la prise en compte de la dimension « Genre » dans le cadre de la vie politique et socio-économique du pays - Réhabiliter et améliorer les conditions de vie, en réponse aux besoins spécifiques des femmes	- La dimension « Genre » prise en compte dans le cadre des processus participatifs dans la vie politique et socio-économique - Conditions de vie, en réponse aux besoins spécifiques des femmes, réhabilitées et améliorées	- Toutes les agences du SNU - Tous les autres partenaires

ART 13

<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les activités de (re)insertion des jeunes en difficulté, à risques, ex-combattants et ex-miliciens dans le milieu social, professionnel et économique de leur choix 	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes en difficulté, à risques, ex-combattants et ex-miliciens (ré) insérés dans le milieu social, professionnel et économique de leur choix 	<ul style="list-style-type: none"> - SNU : ONUDI, BIT, UNFPA, UNICEF - BM, Commission de l'UE - GTZ
<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir activement le processus de paix à travers la formulation et la mise en œuvre d'un cadre et des stratégies adéquats de réconciliation, de cohésion sociale et de consolidation de la paix 	<ul style="list-style-type: none"> - Un cadre et des mécanismes pour la gestion des conflits et de consolidation de la paix formulés et mis en œuvre, le processus de paix consolidé 	<ul style="list-style-type: none"> - SNU - Tous les partenaires actifs dans le domaine

Cadre des Résultats et des Ressources du Programme PARC (2007-2009)

Effets :

- Participation citoyenne améliorée
- Contribution à la restauration de l'autorité de l'Etat dans les zones affectées
- Stratégie nationale participative de développement local basée sur les OMD mise en œuvre
- Réinsertion socio-économique effective des bénéficiaires du programme
- Capacités nationales pour la gestion et la prévention de crises améliorées
- Rétablissement des fonctions de gouvernance à la base
- Participation active des femmes au processus de paix
- Consolidation effective de la cohésion sociale
- Contribution au rétablissement d'un environnement de paix et de sécurité au niveau national

Indicateurs d'effets :

- Participation des organisations de la société civile au processus électoral améliorée
- Institutions de Gouvernance présentes et fonctionnelles dans les zones affectées
- Stratégie nationale de développement basée sur les OMD consolidée selon une démarche participative
- Accès des populations aux services sociaux de base amélioré
- Nombre de personnes ayant bénéficié d'un appui à la réinsertion socio-économique
- Capacités nationales de gestion et de prévention de crise sont améliorées
- Fonctions de gouvernance rétablies à la base
- Nombre de femmes participant activement au processus de paix
- Nombre de conflits inter et intra communautaires recensés par an a baissé de 20%, dialogue rétabli et les liens de la cohésion sociale renforcés dans les régions concernées
- Baisse de 30% du taux de criminalité et/ou du sentiment d'insécurité et environnement débarrassé à 50% des ALPC.

Lignes de service :

- **Gouvernance**
- **Lutte contre la Pauvreté**
- **Prévention des Crises et Relèvement**

Stratégie de partenariat : Coordination avec les autres programmes du Gouvernement de Côte d'Ivoire, de l'UE et de la Banque Mondiale et des autres agences du SNU. Partenariat fort établi avec des bailleurs des fonds : Danemark, Norvège, Commission de l'UE, Suisse, Norvège, France, Belgique, Suède. D'autres partenaires et bailleurs des fonds intéressés seront explorés et mobilisés, y compris à travers le basket-fund qui sera mis en place. Des appuis techniques et logistiques seront sollicités auprès de l'ONUCI. Le PNUD exécutera ce programme en partenariat avec les agences du SNU, les organisations de la société civile, les ONG internationales et les organisations communautaires de base à travers le pays. Une partie des activités (et des fonds) seront canalisée à travers les projets du PNUD déjà en cours pour plus de synergie et d'efficacité.

Cadre des Résultats et des Ressources du Programme PARC (2007-2009)

Produits prévus	Indicateurs prévus	Activités prévues	Ressources
1. L'expertise et les capacités humaines, institutionnelles et opérationnelles des structures nationales de gestion post crise existent et sont renforcées :	<ul style="list-style-type: none"> - Des approches de prévention des conflits et de consolidation de la paix sont prises en compte dans les plans de développement à moyen et long terme - Des mécanismes d'appui à la mise en œuvre des engagements pris par le gouvernement ivoirien en matière de gestion des conflits et de consolidation de la paix définis et mis en œuvre - La coopération et planification inter-ministérielle en vue d'une réponse cohérente et coordonnée améliorée - Au moins 4 structures décentralisées d'appui à la mise en œuvre des programmes prioritaires de sortie de crises mises en place et opérationnelles - Au moins 5 experts de haut niveau mis à la disposition et 2 appuis importants de formation menés auprès de chacune des instances gouvernementales clé - Nombre de sessions de formation ou autre forme de renforcement des capacités réalisées au profit des structures de la Société civile 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place et appuyer le fonctionnement des structures décentralisées dans l'accompagnement des activités de renforcement des capacités de planification, de coordination, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes de sortie de crise sur terrain 	2 469 311
		<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités techniques, institutionnelles et opérationnelles du MINREC, du MINRRI, du MSVG, du CNPRA, du PNRRC ou toutes autres structures retenues, impliquées dans les processus de sortie de crise; 	
		<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des structures de la société civile et des communautés de base impliquées dans la promotion de l'Etat de droit, du respect (et protection) des droits de la personne et du genre ainsi que dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes de sortie de crise 	

Cadre des Résultats et des Ressources du Programme PARC (2007-2009)

Produits prévus	Indicateurs prévus	Activités prévues	Ressources
2. Des plans nationaux cohérents de prévention et de gestion de crise ainsi que des programmes de réintégration, de reconstruction et de réhabilitation communautaire sont élaborés et mis en œuvre.	- Nombre de portraits, de diagnostics participatifs et analyses de situation de départ réalisés	- Appuyer la réalisation des portraits régionaux, diagnostics participatifs et analyses des situations de départ	104 632
	- Des processus et mécanismes (transitoires) de renforcement de la confiance mutuelle, de prévention et de résolution de conflits sont mis en place et fonctionnels dans les zones à tensions intra et intercommunautaires	- Renforcer les capacités (et la volonté) des communautés à réintégrer les ex-combattants, les ex-miliciens et les PDI à travers : la sensibilisation, la diffusion de messages de paix/réconciliation et autres activités fédératrices variées	62 779
	- Nombre d'ex-combattants et ex-miliciens réinsérés dans leurs milieux d'origine ou de choix	- Renforcer les mécanismes visant à restaurer la confiance mutuelle et à promouvoir la cohésion sociale dans l'objectif du retour des PDI ou/et de leur réintégration durable	41 853
	- Nombre d'unités sanitaires, de structures éducatives et d'infrastructures hydrauliques réhabilitées et fonctionnelles	- Disposer des cadres de (re)conciliation et de médiation des conflits au moins pendant une période transitoire	58 594
	- Mécanismes (informels) de règlement de conflits liés au retour des PDI définis, acceptés, mis en place et fonctionnels	- Améliorer l'accès à la justice des PDI et autres personnes affectées par la crise	167 411
	- Nombre/type de cas traités par la justice pour les PDI et autres personnes affectées par la crise	- Réhabiliter les infrastructures et accroître l'accès aux services sociaux de base en matière d'éducation, de santé, d'eau et d'assainissement	6 992 702
	- Nombre de patrouilles faites et de « gardiens » de sécurité présents dans les communautés concernées	- Développer et renforcer des stratégies et capacités locales concertées en matière de sécurité	
	- Nombre d'incidents sécuritaires et de conflits dans les zones de retour ou d'accueil	- Appuyer les activités de réhabilitation agricole à travers l'amélioration d'accès à la terre, aux intrants agricoles, à la formation et services d'encadrement	3 324 229
	- Nombre et catégories de personnes affectées par la crise, réinstallées et réintégrées		
	- Nombre/types de groupes et ménages touchés et engagés dans des AGR rentables et % d'AGR qui profitent aux femmes et aux jeunes		
- Taux de malnutrition (femmes/enfants)			
- Taux de scolarisation, spécialement des femmes et			

Cadre des Résultats et des Ressources du Programme PARC (2007-2009)

	<ul style="list-style-type: none"> - des jeunes - Indicateurs désagrégés de couverture sanitaire et d'accès aux services éducatifs, d'eau potable (litres/jour) et de santé (âge et sexe) - Taille et diversité du public-cible touché en matière d'information et de sensibilisation, - Nombre de cas référés, conseillés et pris en charge - Niveau de dépendance à l'assistance humanitaire des personnes affectées par la crise réduit 	- Faciliter l'accès durable aux moyens de production, aux opportunités de revenus et d'emploi grâce aux aides à l'investissement et aux systèmes de micro-crédit dans les domaines agricole et non agricole	4 000 000
		- Soutenir/créer des centres de soins et d'écoute afin d'apporter un appui psychosocial et post-traumatique aux personnes affectées	167 411
		- VIH/SIDA : Services VCT, information, sensibilisation et activités de référence (prise en charge en médicaments et suivi)	500 000

Produits prévus	Indicateurs prévus	Activités prévues	Ressources
Une commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation des armes légères et de petit calibre mise en place, opérationnelle et soutenue par un cadre légal approprié	<ul style="list-style-type: none"> - Un nouveau cadre légal et institutionnel existe : ratification de la convention CEDEAO sur les ALPC et mise en place d'une Commission nationale de lutte contre les ALPC (CNLCALPC) - Une Etude sur les ALPC réalisée - Nombre d'ALPC, des victimes et taux de criminalité et du sentiment d'insécurité - Nombre de formations réalisées et d'expertise mise à la disposition de la CNLCALPC - Une plate-forme des organisations de la Société civile mise en place et fonctionnelle et un plan d'action est développé 	- Faire un plaidoyer pour l'installation de la commission de la Côte d'Ivoire et la ratification de la convention CEDEAO sur les ALPC et autres instruments/textes connexes ;	31 390
		- Mener des actions afin de réduire l'offre et la demande des ALPC à travers un programme « armes contre développement » en ciblant certaines zones à risques	376 675
		- Développer une stratégie d'actions et lancer une campagne de sensibilisation sur les dangers et contre la prolifération des ALPC	209 264
		- Apporter un appui institutionnel à la CNLCALPC (à créer)	
		- Appuyer le développement d'un plan d'action de la Société civile pour la mise en œuvre des programmes d'ECOSAP au niveau national	41 853

Cadre des Résultats et des Ressources du Programme PARC (2007-2009)

Produits prévus	Indicateurs prévus	Activités prévues	Ressources
Jeunes en difficulté, à risques, ex-combattants et ex-miliciens (ré)insérés dans le milieu social, professionnel et économique de leur choix	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes formés et prêts à être(re)insérés dans le cadre professionnel et économique - Baisse du nombre d'incidents d'abus, de violence sous toutes ses formes, causés par les jeunes - Nombre de stagiaires placés et/ou formés sur le tas - Nombre d'activités productives rentables créées et générées - Nombre d'emplois générés - Niveau moyen des revenus générés - Valeur monétaire des travaux de HIMO réalisés - Taux de survie périodique des micro-entreprises créées grâce au programme - Actes posés en termes d'encadrement et d'appui conseil (emploi, gestion, orientation sociale et professionnelle) et d'appui psychosocial 	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la formation civique des jeunes : devoirs envers la société, valeurs de solidarité, de travail, civisme, respect des droits humains, du bien public, de la Loi, etc. 	1 569 478
		<ul style="list-style-type: none"> - Formation des jeunes en centre à travers des filières techniques et agricoles 	
		<ul style="list-style-type: none"> - Placement des jeunes en situation de stage pratique ou de tutorat moyennant des mesures incitatives 	
		<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux diverses activités génératrices des revenus, y compris aux différentes modalités d'accès aux ressources financières, de création des micro-entreprises non agricoles et agricoles (ex. cultures de rentes) et d'accès aux systèmes de micro-crédit 	1 255 582
		<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des travaux d'intérêt public à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) : routes, travaux de réhabilitation des voies d'accès et circulation (entretien et élagage) et autres infrastructures collectives ou communautaires, gestion des déchets, etc. 	418 527
		<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture des services d'encadrement et d'appui conseil pour l'emploi, la gestion, l'orientation socioprofessionnelle et l'appui psychosocial 	

Cadre des Résultats et des Ressources du Programme PARC (2007-2009)

Produits prévus	Indicateurs prévus	Activités prévues	Ressources
L'administration publique et les structures communautaires de base sont restaurées et fonctionnelles	- % des besoins en redéploiement de l'administration couverts en terme de réhabilitation minimale dans les zones les plus affectées du pays	- Appuyer la réhabilitation des bâtiments administratifs, services publics et résidentiels des autorités, des fonctionnaires et autres agents de l'Etat	5 022 328
	- % des fonctionnaires et agents de l'Etat (services préfectoraux, des services sociaux de base) redéployés et fonctionnels dans les régions affectées	- Soutenir la mise en place des mesures incitatives et les conditions attrayantes en vue du redéploiement des fonctionnaires et agents de l'Etat	
	- % des fonctionnaires redéployés formés et opérationnels	- Appuyer le renforcement des capacités des autorités locales, fonctionnaires, institutions clé de l'administration pour plus de décentralisation, de justice et d'équité, de participation dans le processus de prise de décision	
Les mécanismes de justice de transition et processus de réforme en vue d'appuyer la réhabilitation institutionnelle de la justice mis en place et fonctionnels	- Nombre de décisions objectives et impartiales prises par les instances judiciaires (et/ou de transition) et nombre de plaintes déposées et ayant fait l'objet d'enquête au niveau des instances policières/judiciaires - Amélioration du taux de cas et plaintes réglés dans les zones ciblées	- Appuyer la définition et la mise en place des mécanismes de justice de transition et processus de réforme en vue d'appuyer la réhabilitation institutionnelle de la justice, de protection des droits de l'homme et l'impartialité de la justice dans les zones les plus affectées	104 632

ART 13

Cadre des Résultats et des Ressources du Programme PARC (2007-2009)

Produits prévus	Indicateurs prévus	Activités indicatives	Ressources
La dimension « Genre » au niveau de sa participation à la vie politique et socio-économique prise en compte	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de décideurs, leaders communautaires/organisations de la société civile touchés par la vulgarisation de la résolution 1325 ; - Plans d'actions adoptés et mis en œuvre en faveur des femmes dans le contexte post-conflit - Nombre de femmes ayant un pouvoir décisionnel élevé 	- Appuyer la vulgarisation de la résolution 1325	83 705
		- Soutenir le renforcement des capacités des femmes pour une participation accrue à la vie politique et socio-économique du pays	31 390
		- Projets générateurs de revenus en prenant en compte des besoins spécifiques des hommes, des femmes et des jeunes	1 674 109
Conditions de vie, en réponse aux besoins spécifiques des femmes, réhabilitées et améliorées,	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actes posés en matière d'appui psychosocial et post-traumatique aux victimes de la VCF - Nombre et importance des projets générateurs de revenus rentables profitant aux hommes, aux femmes et aux jeunes - Nombre d'entités nationales et communautaires mises en réseau en relation avec toute forme de violence faite aux femmes - Taille et diversité des audiences-cibles touchées par la sensibilisation sur la violence dirigée contre les femmes - Nombre d'incidents VCF réduit 	- Soutenir la création/renforcement des centres de soins et d'écoute afin d'apporter un appui psychosocial et post-traumatique aux victimes et femmes affectées par la crise	41 853
		- Renforcer les réseaux communautaires et les mécanismes de résolution des conflits en relation avec les abus, la violence conjugale et celle basée sur le sexe et le genre (SGBV) ;	125 558
		- Mener des activités de lutte contre la violence faite aux femmes, y compris la sensibilisation de la population	

ART 13

Cadre des Résultats et des Ressources du Programme PARC (2007-2009)

Produits prévus	Indicateurs prévus	Activités indicatives	Ressources
Le processus de paix consolidé, un cadre et des mécanismes pour la gestion des conflits et de consolidation de la paix formulé et mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et analyses de conflits faites - Bonnes pratiques en matière de prévention et de résolution des conflits inventoriées - Une politique et des stratégies nationales de réconciliation nationale et de cohésion sociale est formulée, approuvée et mise en oeuvre et progressivement enrichie - Taille et diversité de l'audience informée, sensibilisée et alertée sur les potentielles menaces de retour au conflit 	- Entreprendre des études et analyses fines des conflits	62 779
		- Créer un répertoire des réponses actuelles en matière de prévention et de résolution des conflits afin d'en reproduire les bonnes pratiques	209 264
		- Appuyer les activités de formulation et de mise en oeuvre d'une politique nationale de réconciliation nationale et de cohésion sociale	
		- Initier des études de base en matière des droits de l'homme en général, et en particulier en matière de gestion foncière, d'acquisition et de restitution des propriétés et des biens des personnes déplacées;	
		- Informer, sensibiliser et alerter la population et les acteurs travaillant à la sortie de crise sur les potentielles menaces de retour au conflit	188 337
Total activités			35 477 534
Gestion, appui administratif et opérationnel			3 547 753
Total ressources à mobiliser			39 025 287

Résultats Attendus	Activités clés	Calendrier				Responsabilité	Budget						
		T1	T2	T3	T4		Fonds	Donateur	Description de la ligne budgétaire	Taux unitaire (h/m)	Qté (mois)	Qté (h)	Total
1. La structure d'exécution atteint les objectifs du programme	1.1. Mise en place de L'UTG et des Unités opérationnelles d'Appui		X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Expert National	8 400	12	1	100 800
			X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Expert Principal, int.	24 350	12	1	292 200
			X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Early Recovery Advisor, int.	14 000	8	1	112 000
			X	X	X	PNUD	04130	BCPR	DDR Specialist, int	19 000	8	1	152 000
			X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Consultants	7 000	6	1	42 000
		X	X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Backstopping (NY and Geneva)	12 000	6	1	72 000
			X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Assistante au Programme	3 000	12	1	36 000
			X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Chauffeurs, 24 h/m	1 250	12	1	15 000
	Sous total 1.1												822 000
	1.2. Gestion financière transparente et justifiable	X	X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Analyste Financier, 12 h/m	4 200	12	1	50 400
			X	X	X	PNUD	04130	BCPR	M & E Officer, 12 h/m	14 000	12	1	168 000
		X	X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Consultants, 6 h/m	4 000	6	1	24 000
			x	x	x	PNUD	04130	BCPR	Assistante, 12 h/m	2 100	12	1	25 200
	Sous total 1.2												288 600
	1.3. UTG - Mise à disposition des ressources et moyens de fonctionnement	X	X	X	X	PNUD	04000	PNUD	Charges de fonctionnement - Equipement - Logistique	5 500	12		66 000
		X	X	X	X	PNUD	04000	PNUD	Missions de terrain (+ carburant)	3 500	12		42 000
		X	X	X	X	PNUD	04000	PNUD	Ateliers et formation	10 000	3		30 000
		X	X	X	X	PNUD	04000	PNUD	Communication	3 500	12		42 000
		X	X	X	X	PNUD	04000	PNUD	Fouritures de bureau	3 000	8		24 000
		X	X	X	X	PNUD	04000	PNUD	Divers	1 500	12		18 000
	Sous total 1.3 - Contribution UNDP												222 000

	1.4. UOA - Mise à disposition des ressources et moyens de fonctionnement	X	X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Coordonnateurs (UOA), 24 h/m	4 000	12	4	192 000
		X	X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Assistants - Admin /finance, 72 h/m	2 100	12	4	100 800
		X	X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Chauffeurs, 72 h/m	1 250	12	4	60 000
		X	X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Equipement et Logistique	6 920	12	4	332 160
		X	X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Missions de terrain (+ carburant)	3 300	12	4	158 400
		X	X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Communication	1 600	12	4	76 800
		X	X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Charges de fonctionnement	2 000	12	4	96 000
		X	X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Divers	1 700	12	4	81 600
Sous total 1.4												1 097 760	
TOTAL 1 (sous-total 1.1 + sous-total 1.2 + sous-total 1.4)												2 166 360	
2. Elaboration et mise en œuvre des plans nationaux de prévention et de gestion de crise, de réintégration, de reconstruction et de réhabilitation communautaire	2.1. Appui à la réhabilitation communautaire	X	X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Disposition d'un cadre de réconciliation et de médiation des conflits	FORFAIT		60 000	
		X	X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Renforcement des mécanismes visant à restaurer la confiance mutuelle et à promouvoir la cohésion sociale pour le retour des PDI	FORFAIT		80 000	
		X	X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Appui aux activités de réhabilitation agricole/ amélioration à l'accès à la terre et aux intrants agricoles	FORFAIT		160 000	
	Sous total 2.1												300 000
	2.2. Campagne de sensibilisation sur les dangers de la prolifération des ALPC	X	X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Communication et production média	FORFAIT		70 000	
		X	X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Production et distribution de kits de sensibilisation	FORFAIT		50 000	
		X	x	x	x	PNUD	04130	BCPR	Logistique (location salle, matériel sono, ...)	FORFAIT		30 000	
Sous total 2.2												150 000	

		X	X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Vulgarisation de la résolution 1325	FORFAIT	60 000
	2.3. Amélioration des conditions de vie des femmes	X	X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Fond d'appui aux initiatives des femmes	FORFAIT	150 000
		X	X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Soutien aux centres de soins et d'écoute pour l'appui aux victimes de violence conjugale basée sur le sexe et le genre (SGBV)	FORFAIT	90 000
Sous total 2.3											300 000
	2.4. Appui à la formulation et la mise en œuvre des stratégies nationales de réconciliation et de cohésion sociale	X	X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Analyses des conflits	FORFAIT	35 000
		X	X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Sensibilisation et information des populations via les radios de proximités et autres media	FORFAIT	25 000
		X	X	X	X	PNUD	04130	BCPR	Etudes de base en matière de gestion foncière, acquisition et restitution des propriétés et des biens	FORFAIT	50 000
Sous total 2.4											110 000
TOTAL 2 (activités) BCPR (sous total 2.1 +sous total 2.2 +(sous total 2.3)											860 000
Fonds TRAC 111 par le PNUD au Programme de lutte contre la pauvreté (Project ID 00013135)											500 000
Fonds TRAC 111 par le PNUD pour le projet ABRIS (Project ID 00013147)											200 000
Sous-total 2. 5 (activités) UNDP											700 000
GRAND TOTAL CONTRIBUTION UNDP (sous-total 1. 3 + sous-total 2. 5)											922 000
GRAND TOTAL CONTRINUTION BCPR (TOTAL 1 + TOTAL 2)											3 047 360
TOTAL GENERAL										3 948 360	



BUDGET PORTEFEUILLE DU PROGRAMME POST CRISE

Programme des Nations Unies pour le Développement – Côte d'Ivoire : **Budget** Septembre 2007 – Septembre 2008

Proj. ID	Activités clés	Donateur	Responsabilité	Fonds	Budget (\$US)		
					2007	2008	Total
00036388	Appui au processus de paix par la réinsertion des Ex-combattants et ex-miliciens	Belgique	PNUD	30000	900 000	1 407 625	2 307 625
00040519	Appui au processus de paix par la réinsertion des jeunes à risques	France	PNUD	30000	0	1 326 260	1 326 260
00045956	Identification des ex-combattants / Support au regroupement / Support aux groupes vulnérables / Réinsertion des ex-miliciens / Appui au programme sur les ALPC/ Appui au retour des PDIs	Danemark	PNRRC ¹⁶	26800	800 000	3 589 840	4 389 840
00046877	Soutien aux groupes vulnérables / Réinsertion des ex-miliciens	Suède	PNRRC	54050	400 000	686 440	1 086 440
00048340	Réinsertion des ex-combattants, ex-miliciens, enfants soldats/ Appui à la réhabilitation communautaire / Soutien aux femmes	Norvège	PNRRC	30000	200 000	206 300	406 300
00054107	Appui au redéploiement de l'administration	Suède	CNPRA	54050	700 000	170 500	870 500
En cours de finalisation		FISDES	CNPRA		920 000	3 680 000	4 600 000
00054108	Appui au retour des PDIs	Suède	MSVG	54050	300 000	280 500	580 500
En cours de finalisation		FISDES	MSVG		180 000	720 000	900 000
00013135	Programme de lutte contre la pauvreté	PNUD	MINIPLAN	04000	500 000		500 000
00013147	ABRIS	PNUD	MINIPLAN	04000	200 000		200 000
		Belgique	PNUD	30071	1 112 500		1 112 500
00057499	Appui à la réinsertion des jeunes	Norvège	PNUD	30000	400 000	660 000	1 060 000
En cours de finalisation	Appui à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale	FISDES	MINRRI	04000	100 000	400 000	500 000
En cours de finalisation	Programme d'appui à la lutte contre les ALPC	ECOSAP	PNUD	30000			60 000
TOTAL					6 712 500	13 127 468	19 929 965

¹⁶ Les projets seront revus et éventuellement réorientés et les conventions renégociées, compte-tenu du contexte (encrage institutionnel et priorités stratégiques de sortie de crise)



Programme des Nations Unies pour le Développement – Côte d'Ivoire : Budget Prévisionnel détaillé PARC : 2007 –2009

Produits	Activités Prévue	Quantités	Coûts Unitaires	Coûts Totaux (FCFA)	Coûts Totaux (USD*)	%
1.	L'expertise et les capacités humaines, institutionnelles et opérationnelles des structures nationales de gestion post-crise existent et sont renforcées					
1.1	<i>Experts Internationaux (h/m)</i>	48	5 000 000	240 000 000	502 233	1,32
1.2	<i>Experts Nationaux (h/m)</i>	24	2 000 000	48 000 000	100 447	0,26
1.3	<i>Logistique et équipements informatiques et multimédias</i>	Forfait	100 000 000	100 000 000	209 264	0,55
1.4	<i>Unités Opérationnelles d'Appui</i>	5	150 000 000	750 000 000	1 569 478	4,13
1.5	<i>Ateliers et séminaires de formation</i>	6	21 000 000	42 000 000	87 891	0,23
Total Produit 1			278 000 000	1 180 000 000	2 469 311	6,50
2.	Des plans nationaux cohérents de prévention et de gestion de crise ainsi que des programmes multisectoriels et intégrés de réintégration et de relèvement sont élaborés et mis en oeuvre					
2.1	<i>Etudes et diagnostics participatifs</i>	5	10 000 000	50 000 000	104 632	0,28
2.2	<i>Ateliers et séminaires de formation et élaboration des politiques nationales</i>	4	7 000 000	28 000 000	58 594	0,15
2.3	<i>Sensibilisation des communautés d'accueil</i>	Forfait	30 000 000	30 000 000	62 779	0,17
2.4	<i>Encadrement et conselling juridiques</i>	Forfait	80 000 000	80 000 000	167 411	0,44
2.5	<i>Création/Renforcement des centres de soins et d'écoute</i>	3	20 000 000	60 000 000	125 558	0,33

Produits	Activités Prévues	Quantités	Coûts Unitaires	Coûts Totaux (FCFA)	Coûts Totaux (USD*)	%
2.6	Identification des bénéficiaires et besoins des PDI	Forfait	16 000 000	16 000 000	33 482	0,09
2.7	Activités de protection (Go & See Visits, etc.)	10	2 000 000	20 000 000	41 853	0,11
2.8	Etablissement des documents administratifs	Forfait	12 000 000	12 000 000	25 112	0,07
2.9	Fonds d'aide au transport (groupes vulnérables)	Forfait	20 000 000	20 000 000	41 853	0,11
2.10	Fournitures d'articles domestiques essentiels	2 000	50 000	100 000 000	209 264	0,55
2.11	Fonds de soutien à la réhabilitation des logements/abris (abris temporaires)	Forfait	100 000 000	100 000 000	209 264	0,55
2.12	Fonds de crédits (AGR)	Forfait	500 000 000	500 000 000	1 046 318	2,75
2.13	Fonds de soutien temporaire aux PDI (accès aux services de base, à l'éducation, etc)	Forfait	200 000 000	200 000 000	418 527	1,10
2.14	Réhabilitation et Equipements de Directions Régionales de Santé	4	31 505 940	126 023 760	263 722	0,69
2.15	Réhabilitation et Equipements de Districts Sanitaires	10	24 724 001	247 240 010	517 384	1,36
2.16	Réhabilitation et Equipements de Centres de Santé	40	10 151 000	406 040 000	849 694	2,24
2.17	Réhabilitation et Equipements d'Etablissements Primaires	20	14 580 000	291 600 000	610 213	1,61
2.18	Réhabilitation et Equipements d'Etablissements Secondaires	10	34 377 000	343 770 000	719 386	1,89
2.19	Réhabilitation et Equipements des Structures Universitaires	Forfait	200 000 000	200 000 000	418 527	1,10

Produits	Activités Prévues	Quantités	Coûts Unitaires	Coûts Totaux (FCFA)	Coûts Totaux (USD*)	%
2.20	Réhabilitation et Equipements en forage PMH	150	7 500 000	1 125 000 000	2 354 216	6,19
2.21	Constitution et formation des Comités de Gestion et d'Entretien des points d'eau	150	469 500	70 425 000	147 374	0,39
2.22	Alimentation en eau potable de centres de santé	150	10 000 000	1 500 000 000	3 138 955	8,26
2.23	Matériels et fournitures (eau et assainissement)	Forfait	30 800 000	30 800 000	64 453	0,17
2.24	Réhabilitation et Equipements d'Infrastructures d'Assainissement	Forfait	150 000 000	150 000 000	313 896	0,83
2.27	Appui technique, formation et encadrement (services sociaux de base)	Forfait	57 250 000	57 250 000	119 803	0,32
2.25	Fonds de crédits (AGR)	Forfait	2 000 000 000	2 000 000 000	4 185 274	11,01
2.26	Fonds d'aide à l'investissement (subvention AGR)	Forfait	1 500 000 000	1 500 000 000	3 138 955	8,26
2.27	Services VCT, Information, sensibilisation et référence VIH/SIDA	Forfait	238 933 000	238 933 000	500 000	1,32
Total Produit 2			5 068 407 441	9 503 081 770	19 886 499	52,33
3.	Une commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation des armes légères et de petit calibre mise en place, opérationnelle et soutenue par un cadre légal approprié					
3.1	Etude de base sur les ALPC et constitution base de données	1	30 000 000	30 000 000	62 779	0,17
3.2	Activités de plaidoyer pour la mise en place d'une Commission nationale ALPC	Forfait	15 000 000	15 000 000	31 390	0,08
3.3	Campagne de sensibilisation sur les dangers et contre la prolifération des ALPC	2	150 000 000	100 000 000	209 264	0,55
3.4	Séminaire sur la mise en place Plate forme Société civile et élaboration Plan d'action ECOSAP	2	30 000 000	20 000 000	41 853	0,11

Produits	Activités Prévues	Quantités	Coûts Unitaires	Coûts Totaux (FCFA)	Coûts Totaux (USD*)	%
3.6	Collecte et contrôle d'armes légères à travers des activités socio-économiques	Forfait	150 000 000	150 000 000	313 896	0,83
Total Produit 3			375 000 000	315 000 000	659 181	1,73

4.	Les jeunes en difficulté et à risque, les ex-combattants et ex-miliciens sont (ré) insérés dans le milieu social, professionnel et économique de leur choix					
4.2	Fonds d'appui à la formation	5 000	150 000	750 000 000	1 569 478	4,13
4.3	Fonds d'appui aux micro-projets	3 000	200 000	600 000 000	1 255 582	3,30
4.4	Sensibilisation des communautés d'accueil	Forfait	15 000 000	15 000 000	31 390	0,08
4.5	Réhabilitation pistes rurales et autres infrastructures (HIMO, cash-for-work)	1 000	875 000	875 000 000	1 831 057	4,82
4.6	Plate-forme de services: orientation, conseils, appui psychosocial et d'encadrement	Forfait	200 000 000	200 000 000	418 527	1,10
Total Produit 4			216 225 000	2 440 000 000	5 106 034	13,44

5.	L'administration déconcentrée, décentralisée et les structures communautaires de base sont restaurées et fonctionnelles					
5.2	Réhabilitation et équipement des structures administratives	40	60 000 000	2 400 000 000	5 022 328	13,22
5.3	Ateliers de formation, fournitures et transport	3 000	200 000	600 000 000	1 255 582	3,30
Total Produit 5			60 200 000	3 000 000 000	6 277 911	16,52

6.	Les mécanismes de justice, de transition et processus de réformes en vue d'appuyer la réhabilitation institutionnelle à la justice mis en place et fonctionnels					
6.1	Séminaire et ateliers	3	7 000 000	21 000 000	43 945	0,12

Produits	Activités Prévues	Quantités	Coûts Unitaires	Coûts Totaux (FCFA)	Coûts Totaux (USD*)	%
6.2	Fonds de soutien aux cas vulnérables	Forfait	50 000 000	50 000 000	104 632	0,28
6.3	Frais/services de conseil et assistance juridique	Forfait	50 000 000	50 000 000	104 632	0,28
Total Produit 6			107 000 000	121 000 000	253 209	0,67

8.	La dimension "Genre" au niveau de sa participation à la vie politique et socio-économique est prise en compte					
8.1	Activités de vulgarisation de la résolution 1325	Forfait	40 000 000	40 000 000	83 705	0,22
8.2	Ateliers et séminaires pour l'élaboration / amélioration plans d'actions	3	12 000 000	36 000 000	75 335	0,20
8.3	Formation des femmes leaders	100	150 000	15 000 000	31 390	0,08
Total Produit 8			52 150 000	91 000 000	190 430	0,50

9.	Conditions de vie, en réponse aux besoins spécifiques des femmes, réhabilitées et améliorées					
9.1	Fonds d'appui aux AGRs et micro-crédits	Forfait	800 000 000	800 000 000	1 674 109	4,41
9.2	Création / renforcement des centres de soins et d'écoute	8	10 000 000	80 000 000	167 411	0,44
9.3	Soutien aux réseaux communautaires (d'accueil et de prise en charge)	Forfait	20 000 000	20 000 000	41 853	0,11
9.4	Activités d'élaboration des politiques et stratégies de lutte contre les VBG	Forfait	60 000 000	60 000 000	125 558	0,33
Total Produit 9			890 000 000	960 000 000	2 008 931	5,29

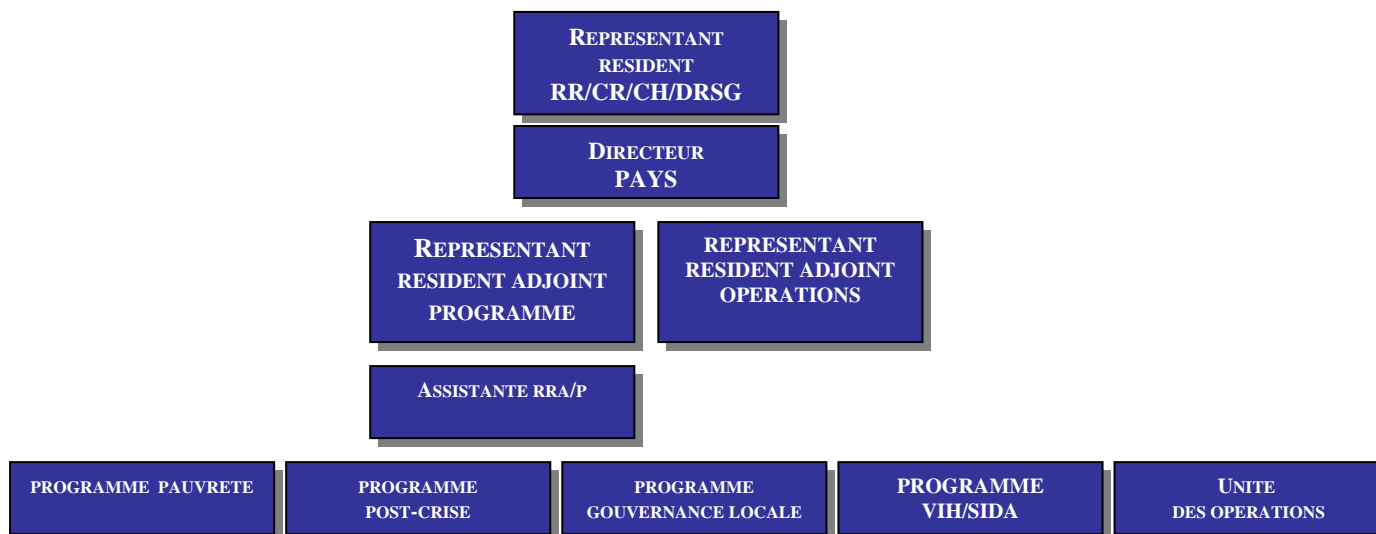
10.	Le processus de paix consolidé, un cadre et des mécanismes pour la gestion des conflits et de consolidation de la paix formulé et mis en oeuvre					
10.1	Etudes et analyses (des conflits) de base	2	15 000 000	30 000 000	62 779	0,17

Produits	Activités Prévues	Quantités	Coûts Unitaires	Coûts Totaux (FCFA)	Coûts Totaux (USD*)	%
10.2	<i>Séminaires et Ateliers de capitalisation</i>	8	10 000 000	80 000 000	167 411	0,44
10.3	<i>Activités de création et de mise en oeuvre de politiques nationales</i>	Forfait	100 000 000	100 000 000	209 264	0,55
10.4	<i>Activités de révision (amélioration) des dispositifs et autres mécanismes de gestion des conflits</i>	Forfait	90 000 000	90 000 000	188 337	0,50
10.5	<i>Fonds d'appui au fonctionnement des structures de gestion des conflits</i>	Forfait	50 000 000	50 000 000	104 632	0,28
10.9	<i>Fonds d'appui à la mise en oeuvre d'AGRs fédérateurs (points d'entrée)</i>	2 000	100 000	200 000 000	418 527	1,10
Total Produit 10			265 100 000	550 000 000	1 150 950	3,03

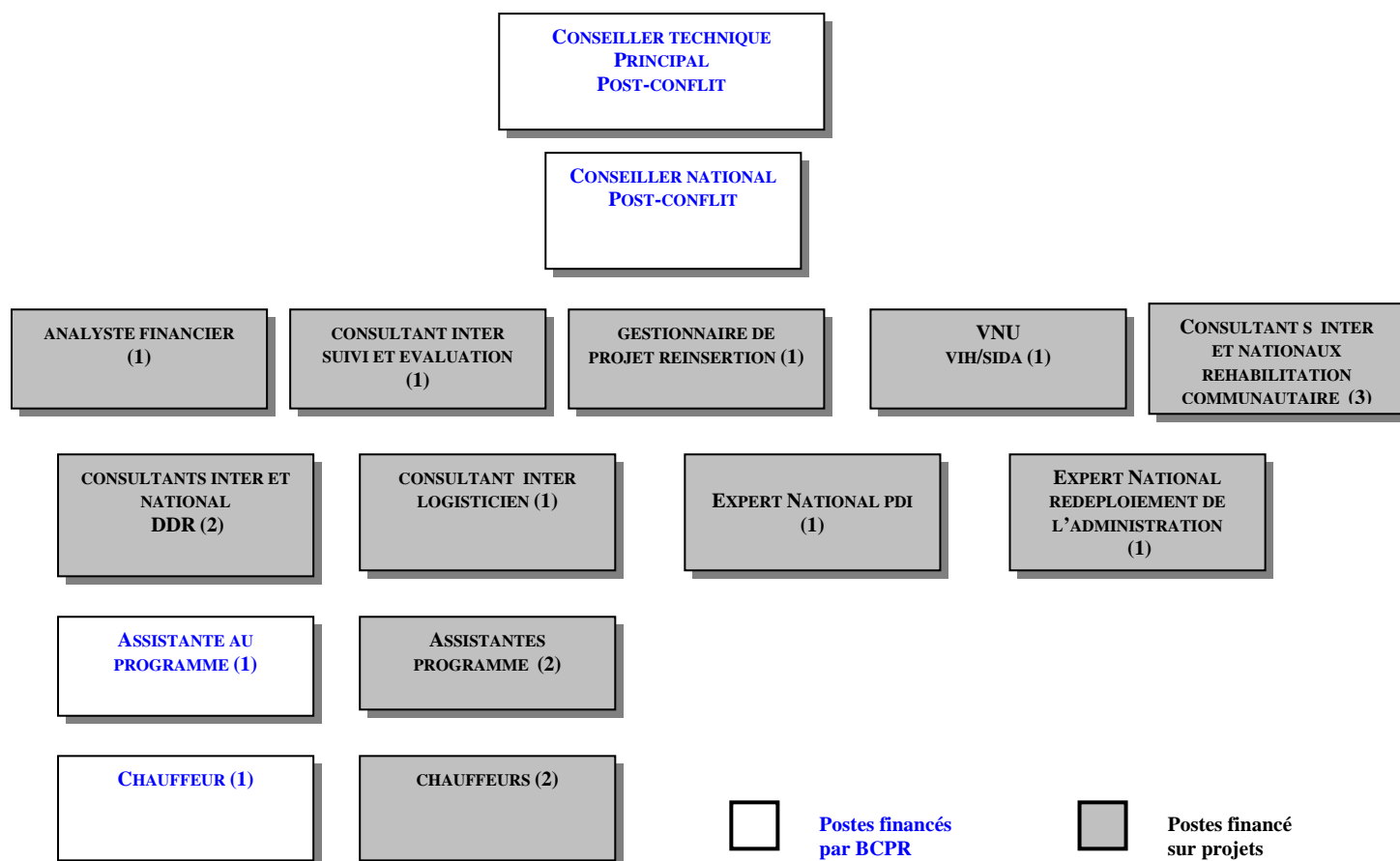
* 1 USD ≈ 477,866 FCFA (cours au 31 /07/2007, Omnifinance)

TOTAL	18 160 081 770	38 002 456	100
--------------	-----------------------	-------------------	------------

COMPOSITION DU BUREAU PAYS DU PNUD : POSTES CLÉS



COMPOSITION ACTUELLE DE L'UNITÉ POST-CRISE



L'Unité Post-Conflict (UPC) du PNUD travaille depuis 2003 en interaction et en étroite collaboration avec les autres Unités de Programme du Bureau Pays. Elle a été renforcée depuis peu afin de mieux appuyer le PSC et le PSU du Gouvernement, et mettre en œuvre les activités déclinées dans le PARC.

Les futures Unités Opérationnelles d'Appui (UOA) qui seront basées à Korhogo, à Bouaké, à Bondoukou, et à Guiglo avec un personnel d'appui devront, de façon efficace, réaliser la mise en œuvre des activités du PARC en collaboration avec les partenaires présents dans les zones d'intervention.

ART 13

Annexe 1 :

Termes de Référence du Comité de Pilotage du « Basket Fund »

Un Comité de Pilotage du « Basket-Fund » sera constitué comme étant l'organe de régulation et de prise de décisions du présent Protocole d'Accord et déterminera le cadre d'intervention et de gestion du Fonds.

Composition

Le Comité de pilotage du « Basket-Fund » sera composé des Représentants des partenaires au développement contribuant au Fonds, du Ministère du Plan et des Finances et du PNUD.

Présidence et réunions

Le Directeur Pays du PNUD présidera les réunions du Comité de Pilotage.

Les réunions du Comité de Pilotage feront partie du cadre de coordination mis en place par les agences du SNU en Côte d'Ivoire pour le suivi du PARC. Ainsi, le cadre de concertation des partenaires de la Côte d'Ivoire servira une fois tous les quinze jours de réunion du comité de pilotage du « Basket-Fund ».

L'UTG constituera le Secrétariat au Comité de Pilotage. Les tâches du secrétariat sont définies dans l'annexe 2.

Responsabilités

Les responsabilités du Comité de Pilotage sont les suivantes:

- Coordonner et orienter les activités du PARC financées à travers le « Basket Fund », conformément aux Règles et Procédures du PNUD;
- Orienter l'UTG dans la mise en œuvre du « Basket-Fund »;
- Prendre des décisions sur toutes les questions relatives à la gestion du « Basket-Fund », au descriptif du Protocole d'Accord, de ses annexes et du document de programme du PNUD ;
- Orienter l'UTG sur les actions à prendre si certaines circonstances externes rendent difficiles l'exécution des tâches de l'UTG, le respect des délais d'exécution de ces tâches et, la poursuite des objectifs en vue de satisfaire les indicateurs contenus dans le document de programme du PNUD.

Prise de décisions et quorum

Les décisions du Comité de Pilotage du Fonds seront prises par consensus. En l'absence de consensus, le Président du Comité de Pilotage du Fonds décidera au nom du Comité conformément aux procédures et normes du PNUD.

Le quorum pour chaque réunion du comité sera de 75% des partenaires signataires du présent accord et le PNUD.

Annexe 2 :

Termes de Références de l'Unité de Gestion du Programme (UTG)

Une Unité de Gestion du Programme (UTG) sera mise en place avec pour rôle, la gestion opérationnelle (quotidienne) du «Basket-Fund ». Cette unité sera responsable de toutes les opérations et activités. Elle doit rendre compte au Comité de Pilotage. Le PNUD est chargé de la mise en place de l'UTG conformément à son règlement et à ses procédures

Personnel

L'Unité de Gestion du Programme sera composée de:

- Responsable de l'Unité/Conseiller Technique Principal;
- Coordinateurs régionaux répartis sur terrain (à travers les sous-bureaux PNUD);
- Chargé(s) du Suivi-Evaluation;
- Chargé(s) de l'Administration, des Finances et des Opérations.

Le Responsable de l'Unité de Gestion du Programme fera la liaison avec le Comité de Pilotage et les parties prenantes nationales.

Le recrutement des Experts et du personnel de l'Unité de Gestion du Programme se fera selon les règles et procédures du PNUD et dans un délai maximum de 30 jours après que les potentiels candidats auront été sélectionnés. Le PNUD procédera au choix du meilleur candidat dans les meilleurs délais afin de permettre la mise en œuvre immédiate du programme.

Les candidats internationaux qui seront retenus devront avoir au moins 6 ans d'expérience professionnelle pertinente et avérée dans l'administration des programmes, de préférence dans un contexte post-conflit. Ils doivent avoir obtenu des résultats reconnus en planification, en gestion par résultats et dans la formulation et la mise en œuvre de Programmes de réintégration et de relèvement, avec des financements d'organisations internationales. Une expérience en matière de prévention et de résolution des conflits, de préférence dans un pays d'Afrique de l'Ouest ou d'Afrique Centrale, en particulier en Côte d'Ivoire, est un atout. Ils doivent avoir un excellent niveau en français, écrit et parlé. Ils doivent être capables de fournir des conseils expérimentés aux parties prenantes dans leurs domaines d'expertise. Le CTP international doit avoir une expérience approfondie d'au moins 10 ans en gestion de programme, du personnel et de finances à un niveau supérieur.

Responsabilités

Les responsabilités de l'Unité de Gestion du Programme sont les suivantes :

- Gestion, coordination et suivi des activités du « Basket-Fund »;
- Application des procédures de gestion administrative et financière des Conventions de partage des coûts et des fonds thématiques en rapport avec le « Basket-Fund » conformément aux Règles et Procédures du PNUD ;
- Acquisition des biens et services conformément aux règles et procédures du PNUD ;
- Jouer le rôle de secrétariat du Comité de Pilotage du « Basket-Fund »;
- Préparation des audits et évaluations;
- Gestion, coordination et supervision des sous-programmes du PARC, le cas échéant ;
- Secrétariat du Comité de Pilotage;

AM3

- Transmission de suggestions au Comité de Pilotage en matière de planification stratégique et de prise de décisions ;
- Production de rapports d'avancement réguliers sur le financement, la planification et la mise en œuvre des activités du Financement des Partenaires au Comité de Pilotage ;

Supervision des acquisitions et des actifs

L'UTG sera chargé de :

- La préparation et la mise à jour d'un plan d'acquisition couvrant toutes les activités d'approvisionnement à effectuer sur le financement des Partenaires au Développement ;
- L'établissement d'une mise à jour du registre des actifs pour tout le matériel et les moyens acquis par le PARC, et la liaison avec le service des finances du PNUD.

Gestion Financière, Préparation des audits et Evaluations

L'UTG en accord avec les règles et règlements du PNUD doit :

- S'assurer du décaissement rapide des fonds à tous les partenaires contractuels tel que prévu dans le budget et les calendriers de décaissement ;
- Fournir un contrôle financier et des directives à tous les partenaires contractuels en collectant des rapports, des comptes, des reçus de la part des sous-traitants ;
- Préparer les rapports d'activités (une fois par mois), les rapports analytiques des progrès (mensuellement), ainsi que les états financiers mensuels et un état financier consolidé à la fin du Programme, et les présenter au Comité de Pilotage ;
- Préparer les Termes de Référence pour un audit financier et technique et une évaluation du Programme, si besoin, et les présenter au Comité de pilotage ;
- Faciliter le travail des auditeurs et évaluateurs.

Rapports et Moyens de Communication

L'UTG soumettra des rapports et développera des moyens de communication aux intervalles suivants :

- Rapport d'activités (une fois par mois) - Description de la mise en oeuvre des activités par rapport aux résultats et aux indicateurs de performance figurant dans le Document de Programme du PNUD ;
- Rapport analytique sur les progrès (mensuel) - Etat des activités financées par le PARC dans le contexte général de préparation et de tenue des élections, en attirant l'attention sur les aspects importants qui auront un impact sur le calendrier de tenue des élections ;
- Etats financiers (mensuel) et Etat financier consolidé (à la fin du programme). Les Etats financiers produits par le Programme sont considérés provisoires jusqu'à la certification par le service de contrôle financier du PNUD. En outre, les Etats financiers seront faits conformément au standard des Conventions signées entre le PNUD et les donateurs ;
- Procès - Verbaux des réunions du Comité de Pilotage (voir la section sur le Secrétariat) ;

- Archives Electroniques (mise à jour régulière) - Documents et informations sur les activités financées, disponibles pour toutes les parties prenantes à tout moment, sur la base mensuelle.

Secrétariat du Comité de Pilotage

L'UTG, en tant que Secrétariat du Comité de Pilotage, a la responsabilité de transmettre toutes les informations pertinentes sur le Financement des Partenaires aux Parties signataires et aux parties prenantes le cas échéant.

Les Procès verbaux des réunions du Comité de Pilotage seront transmis aux Parties Signataires dans les trois jours suivant une réunion.